

2024-93



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 19 septembre 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 13 septembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 22 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Elisabeth BOIVIN, Christian BOCQUET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Carole BERNIGAUD à Yvan SONNERAT
Dominique BOUVET à Christophe GUITTON
Jean-Pierre CHAMBARD à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Fabienne DREME
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Cécile LOUP FOREST à Henri CARELLI
Virginie MATHIEU à Elodie DONDIN
Christiane MICHEL à Yves GUILLOTTE
Henri PERRIN à Maly SBAFFO

Secrétaire de séance : Elodie DONDIN

N° 2024-93 : Présentation du rapport d'activité 2023 des services de la communauté de communes Fier et Usse

Monsieur Henri CARELLI, président, rapporteur

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L.5211-39, la réalisation d'un rapport d'activité.

Ce rapport établit un bilan des actions engagées par la CCFU dans le champ de ses différentes compétences. Il est transmis chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre qui doit en faire une présentation à son conseil municipal en séance publique.

Suite à la présentation du rapport, il est proposé au conseil communautaire :

- De **prendre acte** du rapport d'activité 2023,
- D'**adopter** ce rapport,
- D'**autoriser** Monsieur le président à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_93-DE



Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**

**La secrétaire de séance,
Elodie DONDIN**



Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_93-DE



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

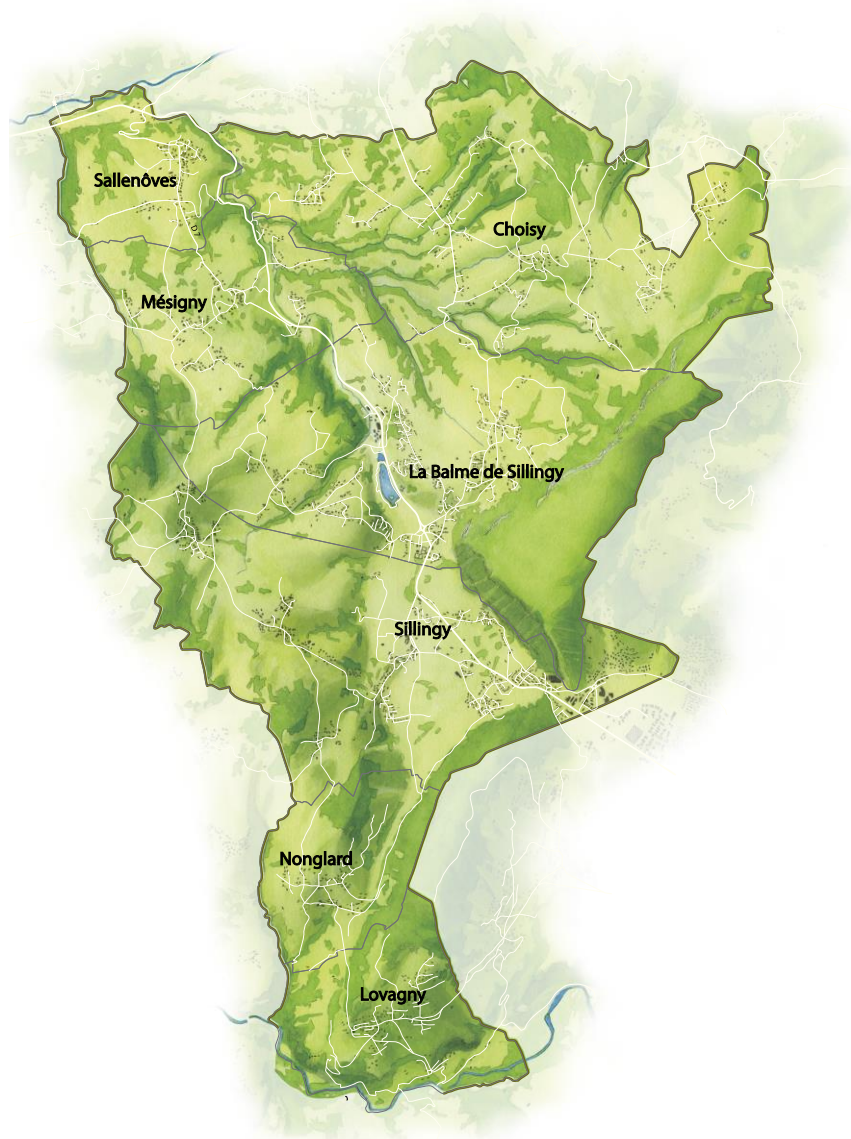
COMMUNAUTE DE COMMUNES
FIER ET USSES

SOMMAIRE

La communauté de communes Fier et Usse	p.03
Nature et environnement	p.09
Mobilité	p.13
Petite enfance	p.18
Services d'aide à la personne	p.25
Habitat et gens du voyage	p.28
Développement économique et touristique	p.32
Équipements	p.37
Gestion des déchets	p.38
Eau potable	p.39
Services mutualisés	p.41
Présentation générale du compte administratif - budget principal	p.43
Présentation générale du compte administratif - budget annexe eau potable	p.44

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

LE TERRITOIRE



7 communes :

La Balme de Sillingy
Choisy
Lovagny
Mésigny
Nonglard
Sallenôves
Sillingy

16 463 habitants (Population fiche DGF 2023)

Superficie 6 800 ha

La communauté de communes exerce un certain nombre de compétences, obligatoires, facultatives et optionnelles, afin d'apporter le meilleur service possible à la population.

Parmi les **compétences obligatoires**, elle exerce :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Eau
- Assainissement des eaux usées

Parmi les **compétences supplémentaires**, la CCFU a choisi d'exercer :

Compétences supplémentaires assujetties à la définition d'un intérêt communautaire :

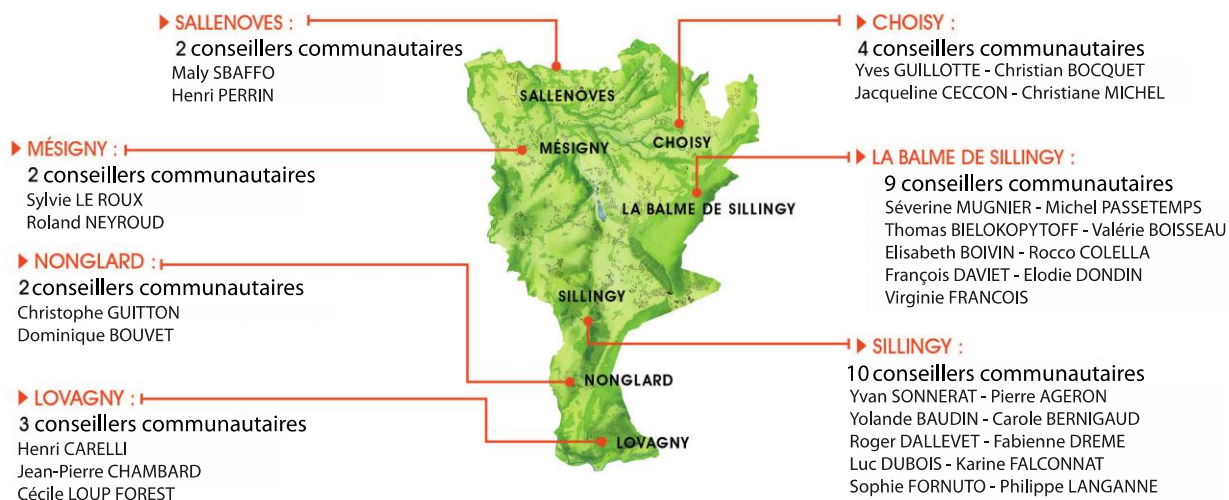
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- La politique du logement et du cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public, dans le cadre de la création d'un Espace France services sur le territoire

Autres compétences supplémentaires :

- Gestion des eaux pluviales
- Les compétences complémentaires pour la mise en œuvre de la GEMAPI, à savoir les items 6°, 7°, 11° et 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement
- Le service d'incendie et de secours :
- Les transports scolaires :
- L'aménagement et la gestion d'itinéraires cyclables
- Organisation de la mobilité

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est composé de 32 conseillers communautaires, élus lors du renouvellement des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020.



BUREAU

Le bureau est composé du président et de 8 vice-présidents :

Président	Henri CARELLI	
1 ^{er} vice-président	Séverine MUGNIER	Déchets
2 ^{ème} vice-président	Pierre AGERON	Aménagement du territoire - transports
3 ^{ème} vice-président	Maly SBAFFO	Services à la personne
4 ^{ème} vice-président	Christophe GUITTON	Finances
5 ^{ème} vice-président	Sylvie LE ROUX	Projets RH et communication
6 ^{ème} vice-président	Yves GUILLOTTE	Bâtiments et travaux
7 ^{ème} vice-président	Michel PASSETEMPS	Économie Tourisme
8 ^{ème} vice-président	Yvan SONNERAT	Eau – mobilités douces

Une conseillère communautaire déléguée a été désignée, en charge de la transition écologique : Jacqueline CECCON

NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL SUR 2023 : 9

LES SERVICES DE LA CCFU AU 31 DECEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_93-DE



EFFECTIFS PERMANENTS

La CCFU compte **61 agents** qui représentent **52 ETP**, dont :

- **46 fonctionnaires,**
- **15 contractuels.**

Répartition femmes / hommes :

Taux de féminisation : 83 %

51 femmes



10 hommes



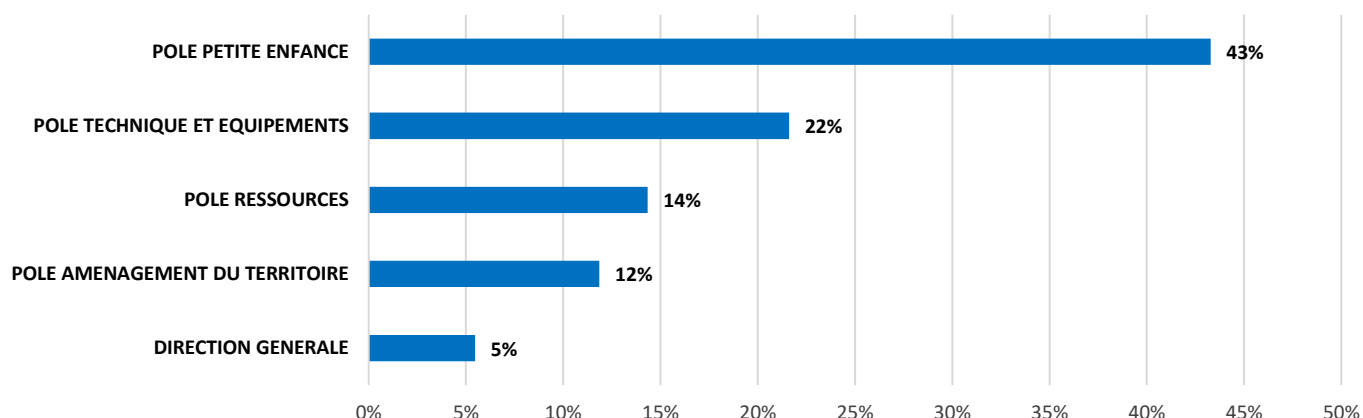
Age moyen



Répartition des agents par pôle :

	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPÉS		
	NB	NB	ETP	
DIRECTION GENERALE	3	3	2,9	5%
POLE SERVICES A LA POPULATION ET AUX ENTREPRISES	4	4	1,8	3%
POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	10	8	6,2	12%
POLE RESSOURCES	9	8	7,5	14%
POLE TECHNIQUE ET EQUIPEMENTS	14	13	11,3	22%
POLE PETITE ENFANCE	27	25	22,6	43%
TOTAL	67	61	52,3	100%
POSTES VACANTS (NB)	6			
TAUX DE COUVERTURE DES POSTES OUVERTS	91%			

50% des postes vacants sont dédiés à la promotion interne



BUDGET

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement des 2 budgets (budget principal et budget annexe de l'eau potable) représente 30.91 % (contre 27.32 % en 2022).

HABITAT : APPROBATION DU SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

L'élaboration d'un PLH n'est pas obligatoire pour les EPCI inférieurs à 30 000 habitants. Cependant, l'élaboration d'un PLH permet à la collectivité de se doter d'un document stratégique incluant l'ensemble de la politique habitat du territoire, et répondant ainsi à la compétence habitat-logement de la Communauté de Communes Fier et Usse.

Un important travail partenarial a été entrepris depuis 2021 avec les partenaires (services de l'Etat, communes de la CCFU, collectivités territoriales voisines, conseil départemental, conseil régional, EPF, SCOT, bailleurs sociaux, associations œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement, et professionnels de l'immobilier et de la construction) pour coconstruire le second PLH qui a été approuvé début 2024.

Le budget correspondant à cette politique représente en moyenne 384 000 € par an.

MOBILITE

Nouveau partenariat Mobilité avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) a procédé à l'extension de son réseau de transport public « J'ybus » avec la création, au 1^{er} janvier 2023, de deux nouvelles lignes J4 et J5 issues de la restructuration des anciennes lignes régulières interurbaines 32 et 33 reliant Rumilly et Annecy. Une partie de l'itinéraire de la ligne J5 traverse le territoire de la CCFU, sur les communes de Nonglard et Lovagny pour rejoindre Poisy et le réseau SIBRA.

Une convention entre la CCRTS et la CCFU a été signée afin de permettre aux habitants de la CCFU d'utiliser cette nouvelle ligne, avec une participation financière de la CCFU à hauteur de 25 000 € / an.

Approbation du plan de mobilité simplifié :

Afin de définir, organiser et prioriser les actions à déployer sur son territoire, la CCFU a travaillé à l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié avec l'appui de l'Agence Ecomobilité.

Un travail partenarial a été mené tout au long de l'année 2023 avec les acteurs locaux : les communes de la CCFU, les territoires voisins (Grand Annecy, CC Pays de Cruseilles, CC Usse et Rhône, CC Rumilly Terre de Savoie), le conseil départemental, le conseil régional, les services de l'Etat, ainsi que les acteurs économiques du territoire.

Ils ont été associés et consultés tout au long de la procédure durant les trois phases de diagnostic, orientations et programme d'actions. Un comité de pilotage a également été mis en place avec les partenaires institutionnels.

Quatre scénarii de développement ont été élaborés, représentant des étapes progressives dans l'évolution de solutions de mobilité sur le territoire, combinant des actions de covoiturage, de transport en commun, de transport à la demande et de mobilité douce.

Un programme d'actions a ensuite été défini, composé de 28 actions et structuré en 4 axes d'intervention.

Le conseil communautaire a validé le Plan de Mobilité Simplifié lors de sa séance du 7 décembre 2023.

Les actions ont des temporalités différentes. La CCFU les mettra en œuvre au fur et à mesure en fonction des priorités identifiées et restant à définir, et de ses moyens

Politique cyclable :

La CCFU a approuvé son schéma directeur cyclable le 28 septembre 2023.

Le schéma comprend environ 78km d'aménagements cyclables, dont 33km en site propre, qui permettront de mailler le territoire et le connecter aux territoires voisins avec des itinéraires sécurisés.

Dans ce cadre, l'axe Sillingy / Nonglard / Lovagny, qui permet de relier le territoire de la CCFU au bassin annécien, a été identifié comme structurant et a fait l'objet d'un transfert de compétence des communes au profit de la CCFU, au même titre que l'itinéraire de la V62.

POURSUITE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POLE INTERCOMMUNAL DE SERVICES A LA PERSONNE

En 2022, la CCFU et la commune de La Balme de Sillingy ont conjointement engagé le projet de construction d'un pôle intercommunal de services à la personne.

En 2023, le maître d'œuvre et la CCFU ont réalisé les études, déposé la demande de permis de construire et organisé la consultation des entreprises.

Une autorisation de programme a été mise en place en avril 2023, permettant d'engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération.

POURSUITE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

En 2023, le maître d'œuvre et la CCFU ont poursuivi l'élaboration des dossiers règlementaires en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à la construction d'une déchetterie. La demande de permis de construire a également été déposée en 2023 et accordée en février 2024.

L'autorisation de programme mise en place en avril 2022 a été réajustée pour tenir compte de l'évolution du projet.

OUVERTURE DE LA NOUVELLE CRECHE DE SILLINGY

Après une année de travaux réalisés par la commune de Sillingy, la nouvelle crèche de Sillingy, qui compte 20 places au lieu des 10 places de l'ancienne micro-crèche, a pu ouvrir ses portes en janvier 2023.

L'ouverture en milieu d'année scolaire n'a pas permis de remplir la structure à 100% pendant les 6 premiers mois de fonctionnement.

LES CONTRATS DE MILIEU

Un contrat de milieu (rivière, baie, lac...) a pour but de gérer de façon durable et concertée un milieu à l'échelle de son bassin versant. Il fixe des objectifs d'amélioration de la qualité et de la gestion des milieux aquatiques et définit un programme opérationnel. Il est décliné en plusieurs volets, généralement : amélioration de qualité des eaux, gestion quantitative, gestion des risques, préservation/restauration des milieux, information/sensibilisation. Le territoire de la CCFU est situé à cheval entre les bassins versants de deux rivières : les Ussets et le Fier. Celles-ci bénéficient toutes deux du dispositif « Contrat de milieu » et la CCFU adhère aux 2 structures les animant.

SYR'USSES (SYNDICAT RIVIERES LES USSSES)

Communes concernées : Sallenôves, Méziery, Choisy, La Balme de Sillingy, Sillingy.

Le 1^{er} février 2023 a eu lieu la signature officielle du nouveau Contrat de Milieux des Ussets. Les actions s'organisent autour de 6 axes : partage de la ressource et amélioration du fonctionnement hydrologique ; amélioration de la qualité des eaux ; restauration et gestion des milieux aquatiques ; prévention des inondations ; communication, sensibilisation et concertation ; pilotage et coordination du contrat.

En 2023, plusieurs actions ont été réalisées sur le territoire de la CCFU :

- Poursuite des études avant-travaux pour la restauration des Petites Ussets.
- Avancement des actions de maîtrise foncière pour la réalisation des travaux de restauration de la plaine de Bonlieu (Sallenôves).
- Concertation avec la Fédération de Pêche et les agriculteurs pour aménager des abreuvoirs sur les ruisseaux des Chenets (Sallenôves) et du Vengeur (Méziery) afin de protéger les populations d'écrevisses à pattes blanches.
- Pose de système anti-remontaison des écrevisses de Californie (espèce exotique invasive et porteuse saine de la peste de l'écrevisse fatale aux populations d'écrevisses locales) sur le ruisseau des Chenets (Sallenôves). Plus de 200 écrevisses de Californie ont ainsi pu être capturées et éliminées.
- Etude de faisabilité pour l'exploitation d'un nouveau forage.

La participation financière de la CCFU s'élève à 66 814.27 € pour l'année 2023.

CONTRAT DE BASSIN FIER ET LAC

Communes concernées : Sillingy, Nonglard, Lovagny, La Balme de Sillingy.

L'année 2023 marque l'achèvement du Contrat de bassin Fier & Lac d'Annecy débuté en 2017.

Les actions initiées sur le territoire de la CCFU ont été poursuivies, notamment :

- Poursuite de la réflexion concernant la restauration du Marais du Puits de l'Homme et du ruisseau de Seysolaz (mise à jour de l'inventaire faune/flore et de la modélisation hydraulique, réunion de présentation du projet aux propriétaires),
- Lutte contre les plantes exotiques envahissantes, principalement sur le Nant de Gillon (déterrage précoce de plusieurs espèces et arrachage de Laurier cerise et de Buddléia),
- Opération d'enlèvement d'embâcles sur le Fier en amont des gorges au lieu-dit « le pont des Liasses ».

La participation financière de la CCFU s'élève à 60 672.34 € pour l'année 2023.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

LE CADRE :

En 2019, la CCFU a signé un **contrat de territoire espaces naturels sensibles (CTENS)** avec le Département. Les communes de Poisy, Epagny-Metz-Tessy et Allonzier la Caille sont également engagées dans cette démarche afin de préserver et de valoriser les espaces naturels sensibles sur le territoire Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon (MAMB). Ce contrat s'est officiellement terminé le 31 décembre 2023. Toutefois, les actions sur les sites ENS continueront de se poursuivre.

LES ACTIONS 2023 SUR LES SITES ENS DU TERRITOIRE DE LA CCFU

12 sites labellisés Espace Naturel Sensible (ENS) sont présents sur le territoire de la CCFU. Chaque site ENS doit bénéficier d'un programme de gestion.

La CCFU gère plusieurs de ces sites. La gestion de 3 zones humides prioritaires du bassin versant des Ussets a été transférée au Syr'Ussets (Clef des Faux, Nantafond et Naz). Deux sites sont en attente de la gestion par le Département (Vincy et Mandallaz).

Début 2023, 4 plans de gestion ont été validés, 2 concernaient des sites déjà gérés depuis plusieurs années (Planchamp et Hauterive) et 2 concernaient des nouveaux sites dont la mise en gestion commencera en 2024 (Crêts de Choisy et Grandes Vignes). Actuellement, la CCFU gère donc 5 sites sur son territoire : le Miroir de Faille (Sillingy), le Marais de Nyre (Nonglard), la zone humide de Planchamp (Lovagny), le crêt de Hauterive (Lovagny) et la Mer des Rochers (Lovagny).

La gestion de ces sites est réalisée en partenariat avec les communes du territoire et avec l'appui technique d'Asters, de la LPO74 et de FNE74.

En 2023, plusieurs actions ont été engagées :

- Lancement de l'animation foncière sur les sites de Planchamp et Hauterive afin de faire adhérer les propriétaires et exploitants de ces sites aux nouvelles actions de gestion,
- Accompagnement de la commune de Lovagny pour la réglementation des usages sur le site de la Mer des Rochers (usage agricole et visiteurs),
- Travaux de mise en défens des dalles rocheuses sur le site de la Mer des Rochers,
- Réalisation de travaux pour améliorer l'accueil de l'agrion de Mercure sur le site du Marais de Nyre,
- Travaux d'entretien des milieux, de suivi et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur plusieurs sites,
- Actualisation des connaissances sur la flore patrimoniale (Epipactis des marais sur la zone humide de Planchamp, Spiranthe d'automne sur Hauterive) et la faune (reptiles sur Hauterive, amphibiens sur le marais de Nyre, Crapaud calamite, chiroptères et Grand-duc d'Europe sur le Miroir de Faille)
- Suivi de l'évolution de la végétation sur le site de Hauterive et de la pelouse sèche des Vignes Saint-Martin sur le site ENS du Miroir de Faille.



L'année 2023 a également permis de finaliser les nouveaux règlements et périmètres de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du massif de la Mandallaz, signé par le préfet du Département le 27 février.

SENSIBILISATION

En 2023, la CCFU a souhaité renforcer son engagement auprès du public scolaire en subventionnant des cycles de 3 animations nature aux écoles du territoire. Au total, 6 classes ont bénéficié d'une subvention de 1 000 €. Les animations seront réalisées sur l'année scolaire 2023-2024.

LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

En plus des actions ciblées menées sur les sites ENS, la CCFU a accueilli un stagiaire de BTS Gestion et Protection de la Nature afin d'inventorier les plantes exotiques envahissantes présentes sur le territoire de Sillingy. Plusieurs nouvelles stations d'espèces exotiques ont ainsi été découvertes, notamment des stations d'ambrosie à feuilles d'armoïse, espèce présentant un enjeu pour la santé humaine et dont la destruction est obligatoire.

LE CADRE :

Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR), la CCFU a élaboré **son Schéma Directeur de Randonnée** qui dresse les orientations en matière de randonnée pédestre et VTT pour une durée de 5 ans (2019 – 2023).

LES ACTIONS 2023 :

Balisage de nouveaux sentiers

En 2023, la mise en œuvre du schéma directeur s'est poursuivie par la finalisation des plans de balisage de 2 nouvelles boucles pédestres : Les champs fleuris sur la Balme-de-Sillingy, le sentier des Moulins à Choisy, d'une liaison de ce dernier avec le Tour de Mésigny, et enfin, d'un nouveau sentier VTT (d'une difficulté bleue) reprenant pour partie les champs fleuris et le sentier des moulins. Cette nouvelle offre permettra d'étoffer notre réseau d'itinéraires en matière de randonnée à pied et VTT, désormais, la quasi-totalité du territoire de la CCFU est couvert par un itinéraire.

Enfin, la préparation du plan de balisage de la dernière boucle du schéma directeur de la randonnée : la boucle des châteaux sur la commune de Lovagny a débuté.

Remise en état et entretien des sentiers

Dans le même temps, la remise en état et l'entretien des autres sentiers du territoire a été effectuée par nos bénévoles des trois associations partenaires : l'Amicale Lovagny Nonglard, la Randallaz et Chemins Faisant qui se sont réparties les sept communes du territoire.



BILAN FINANCIER GLOBAL NATURE & ENVIRONNEMENT 2023

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_93-DE



NB : à compter de 2023, les données financières qui intégraient les ENS et sentiers n'intègrent plus que les espaces naturels sensibles.

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses						
Fournitures et maintenance	3 532 €	1 812 €	2 099 €	1 791 €	659 €	-54%
Frais télécommunications	345 €	288 €	288 €	312 €	288 €	-8%
Etude et trav aux sur zone humide	39 415 €	37 557 €	51 218 €	27 538 €	43 169 €	31%
Charges de personnel & Elus	67 826 €	66 583 €	59 993 €	53 101 €	61 352 €	14%
Animations	2 485 €	2 795 €	4 473 €			
Subventions coopératives scolaires					6 000 €	
Subvention à l'association Nature et Terroirs	16 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
Subventions balisage et entretien des sentiers	4 440 €	2 595 €	2 795 €	4 054 €		
Participations contrat de bassin et SMECRU	56 112 €	54 561 €	51 753 €	87 161 €	73 631 €	-26%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	190 155 €	176 191 €	182 617 €	183 957 €	185 099 €	1%
II) Recettes						
Remboursement sur rémunération personnel	305 €	254 €	895 €	417 €	773 €	85%
Taxe Gemapi					70 213 €	
Subvention poste de référent biodiversité	22 885 €	16 000 €		15 337 €		
Subventions actions sur le bassin versant des Usse et entretien sentiers	37 974 €	35 500 €	60 458 €	-12 716 €	27 940 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	61 164 €	51 754 €	61 353 €	3 038 €	98 926 €	3156%
Résultat	-128 991 €	-124 437 €	-121 264 €	-180 918 €	-86 173 €	52%
Investissement						
I) Dépenses						
Schéma directeur de randonnée	0 €	0 €	0 €			
Etudes	12 322 €	47 122 €	122 340 €	71 060 €		-100%
Matériels de balisage et informatique	4 719 €	15 085 €	6 890 €			
Agencements, aménagements et restaurations	36 247 €	5 748 €	11 869 €	54 190 €	36 659 €	-32%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	53 288 €	67 955 €	141 099 €	125 250 €	36 659 €	-71%
II) Recettes						
Subventions et fonds compensation tv a	9 641 €	2 554 €	80 314 €	99 734 €	16 394 €	-84%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	9 641 €	2 554 €	80 314 €	99 734 €	16 394 €	-84%
Résultat	-43 647 €	-65 401 €	-60 785 €	-25 516 €	-20 265 €	21%
RESULTAT DE L'ANNEE						
RESULTAT DE L'ANNEE	-172 638 €	-189 838 €	-182 050 €	-206 435 €	-106 437 €	48,4%
Population INSEE de l'année	15 508	15 686	15 918	16 057	16 288	1,4%
€/Habitants	-11,13	-12,1	-11,44	-12,86	-6,53	49,2%

Sur cette année 2023, La CCFU a travaillé avec les territoires voisins et la Région Auvergne Rhône-Alpes sur la définition du bassin de mobilité.

PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

En devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en 2021, la CCFU s'est engagée dans l'élaboration d'une politique mobilité sur son territoire.

Sur 2023, elle a poursuivi l'élaboration de son Plan de Mobilité Simplifié, avec l'accompagnement de l'Agence Eco-mobilité. Des scénarii de développement ont été validé et ont permis de définir un programme d'actions composé de 28 actions et structuré en 4 axes d'intervention :

- **Renforcer l'offre de transport en commun sur le territoire**
 - o Action 1 - Créer un site propre bus entre Epagny et le collège de Sillingy
 - o Action 2 - Etendre l'offre de TC du Grand Annecy entre Epagny et le lac de La Balme de Sillingy
 - o Action 3 - Poursuivre le partenariat pour la desserte du territoire par les lignes Jybus
 - o Action 4 - Faire évoluer le fonctionnement de la ligne régionale Y22
 - o Action 5 - Expérimenter une ligne régulière de transport en commun interne à la CCFU
 - o Action 6 - Expérimenter une ligne de transport en commune La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod/(Altais)
 - o Action 7 - Créer une ligne de Transport à la Demande Choisy / La Balme-de-Sillingy
 - o Action 8 - Réaménager et sécuriser la plateforme de stationnement et les arrêts du collège de Sillingy
 - o Action 9 - Réaliser une cartographie des lignes scolaires
 - o Action 10 - Mettre en place une billettique et un suivi en temps réel pour le transport scolaire
 - o Action 11 - Proposer un titre de transport unique et commun entre les différents réseaux de transport en commun (offre interne, SIBRA, Région, JY'Bus)
 - o Action 12 - Mettre aux normes les arrêts de transport public sur le territoire
- **Favoriser l'utilisation des modes actifs**
 - o Action 13 - Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable
 - o Action 14 - Réaliser un schéma de jalonnement des axes prioritaires
 - o Action 15 - Mettre en place un service de promotion et de location de vélo libre-service
 - o Action 16 - Mettre en place une aide à l'achat vélo pour les habitants de la CCFU
 - o Action 17 - Accompagner l'infrastructure véloroute (V62) d'une stratégie de mise en tourisme (services)
 - o Action 18 - Equiper les principaux lieux d'intermodalité en stationnements sécurisés
 - o Action 19 - Généraliser les zones 30 en centre-bourg
- **Accompagner le développement des mobilités alternatives**
 - o Action 20 - Elaborer une stratégie de stationnement en zone dense
 - o Action 21 - Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Nonglard / Lovagny / Chavanod / Altaïs
 - o Action 22 - Créer une ligne de covoiturage dynamique La Balme-de-Sillingy / Sillingy / Epagny / Annecy Nord / Pringy / Argonay
 - o Action 23 - Renforcer les parkings-relais existants
 - o Action 24 - Créer une campagne de communication sur les mobilités alternatives
 - o Action 25 - Mettre en place des stations d'autopartage sur le territoire
 - o Action 26 - Développer un plan de déplacements entreprise dans la zone du Grand Epagny en lien avec le Grand Annecy
- **Assurer l'intermodalité sur le territoire**
 - o Action 27 - Créer une marque de mobilité sur le territoire
 - o Action 28 - Réouvrir la gare de Lovagny et créer d'un pôle d'échange multimodal

Toutes ces actions ont des temporalités différentes. La CCFU les mettra en œuvre au fur et à mesure en fonction des priorités identifiées et restant à définir.

Ce Plan de Mobilité Simplifié a été approuvé par le conseil communautaire en décembre 2023 après une large concertation avec les partenaires institutionnels, associatifs et économiques.

PARKINGS RELAIS

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la CCFU soutient financièrement ses communes membres pour l'aménagement de parkings relais.
Aucune subvention n'a été attribuée pour 2023.

TRANSPORT EN COMMUN

Des échanges ont abouti sur un conventionnement entre la CCFU et la Communauté de Communes Rumilly Terres de Savoie (CCRTS) afin que leur réseau de transport en commun Jybus desserve des arrêts sur les communes de Lovagny et Nonglard sur les lignes J4 et J5 reliant le territoire de la CCRTS à celui du Grand Annecy.
La CCFU participe financièrement au fonctionnement de cette ligne à hauteur de 25 000 € / an qu'elle verse annuellement à la CCRTS dans le cadre d'une convention de partenariat.

Des échanges sont en cours avec le Grand Annecy pour voir dans quelle mesure et sous quelles conditions une ligne du futur réseau prévu pour avril 2024 pourrait desservir également le territoire de la CCFU.

Un travail avec le CD74 a également été engagé pour étudier la faisabilité d'une voie en site propre le long de la RD17 entre le giratoire avec le RD 1508 et le giratoire avec la Route de Nonglard.

CHALLENGE MOBILITE

Pour la première année, les services de la CCFU ont participé au challenge régional de la mobilité afin de sensibiliser les agents sur les alternatives à voiture individuelle pour leur déplacement domicile-travail. L'ensemble du personnel a participé en venant au travail en vélo, en bus ou en covoiturage.

POLITIQUE CYCLABLE

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE :

Pour proposer une alternative à la voiture pour les déplacements du quotidien par des mobilités actives, et notamment cyclables, la CCFU a souhaité se doter d'un schéma directeur cyclable. C'est le besoin de connaissance, de diagnostic et de planification qui a guidé l'élaboration de ce schéma.

Il doit répondre aux besoins de limiter les déplacements automobiles, développer les déplacements à vélo et programmer les investissements.

L'objectif est donc de mailler le territoire avec des itinéraires cyclables opérationnels et connectés avec les territoires voisins et d'impulser la pratique du vélo comme mobilité du quotidien.

L'agence Eco-mobilité a accompagné la CCFU sur l'élaboration de ce document cadre, qui a compris un travail de concertation avec les usagers et les entreprises du territoire.

La définition et la validation de tous les itinéraires et des aménagements ont été travaillés sur 2023, en collaboration étroite avec chaque commune. Ce maillage a fait l'objet d'une hiérarchisation afin de définir le partage des compétences, des maîtrises d'ouvrage et du financement entre les communes et la CCFU. Ce schéma, qui prévoit 77 km d'aménagements cyclables, a été validé par le conseil communautaire en septembre 2023.

LIAISON CYCLABLE POISY-LOVAGNY-NONGLARD :

En lien avec le Grand-Annecy qui travaille sur les liaisons cyclables des établissements scolaires, et plus particulièrement autour des collèges, la CCFU a missionné l'agence Eco-mobilité pour travailler sur la création d'un aménagement cyclable en site propre desservant le collège de Poisy depuis Nonglard. Cet itinéraire traverse donc les communes de Nonglard et de Lovagny sur le territoire de la CCFU.

L'aménagement entre Poisy et Lovagny a été arrêté et l'avant-projet mis à jour.
La section entre Lovagny et Nonglard nécessite d'être encore étudiée.

VELO-ROUTE V62 - TRAVAUX TRANCHE 1 :

L'itinéraire cyclable V62 qui relie Montmélián à Seyssel via Albertville et Annecy traverse le territoire de la CCFU de Chaumontet sur la commune de Sillingy à Bonlieu sur la commune de Sallenôves.

Cet itinéraire d'une longueur de 12 km relevant de la compétence de la CCFU, sera réalisé en 2 tranches. La première tranche, de Chaumontet au lac de La Balme, a été terminée en 2023 et la seconde tranche, du lac à Bonlieu – Les Iles est en phase étude.

L'année 2023 a vu l'achèvement des travaux de la tranche 1. La réception des travaux a eu lieu en novembre 2023.

La décision du CD74 de supprimer le passage inférieur prévu au futur giratoire de Chaumontet a conduit à revoir le tracé de la V62 entre Seysolaz et le Grand Annecy car il n'y avait plus de liaisons douces assurées avec la nouvelle piste cyclable longeant la RD908b sur laquelle la V62 doit venir se raccorder. L'utilisation du passage inférieur au niveau du giratoire de Seysolaz a été privilégiée et un itinéraire le long de la 1508 en utilisant la contre-allée de desserte des habitations a été retenu pour assurer la continuité de l'itinéraire sécurisé. Ces travaux seront sous maîtrise d'ouvrage du CD74. En attendant, un itinéraire provisoire a été mis en place pour signaler l'itinéraire entre Annecy et Sillingy via la Route de Combes.

Le nom de Bellevia a été arrêté par le comité de pilotage de la V62 et un logo a été défini. La CCFU a repris ces éléments dans ses outils de communication. Un plan de jalonnement a été réalisé pour signaler le tracé de la Bellevia. La pose des lames de signalétique et le marquage au sol restent à finaliser sur 2024.

VELO-ROUTE V62 - TRAVAUX TRANCHE 2 :

Il a été acté de finaliser l'intégralité des travaux de la tranche 1 avant d'engager la tranche n°2 qui reliera à terme le lac de la Balme au secteur de Bonlieu Les Iles, pour rejoindre le territoire de la CCUR.

Un comptage de véhicules et des vitesses de circulation a été réalisé sur la RD7 après les Esserts en montant sur Mésigny. Les résultats justifient la nécessité d'une voie en site propre indépendante de la route dans le sens montant afin de sécuriser les flux vélos.

APPEL A PROGRAMME TERRITOIRES CYCLABLES :

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Etat dans le cadre d'un appel à programme afin de financer l'ensemble des connexions cyclables. Ce travail a permis de hiérarchiser les tronçons à réaliser en priorité.

BILAN FINANCIER ANNEE 2023 :

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Divers						50 €	
Etude et travaux pistes cyclables	18 825 €	495 818 €	139 383 €	237 910 €	642 056 €	299 324 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	18 825 €	495 818 €	139 383 €	237 910 €	642 056 €	299 373 €	-53%
II) Recettes							
FCTVA	3 935 €	42 988 €	59 422 €	35 282 €	69 188 €	27 139 €	
Subventions		152 880 €	375 699 €	0 €	229 320 €	2 700 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	3 935 €	195 868 €	435 121 €	35 282 €	298 508 €	29 839 €	-90%
RESULTAT DE L'ANNEE	-14 890 €	-299 950 €	295 738 €	-202 628 €	-343 548 €	-269 535 €	22%
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	
€/Habitants	-0,98	-19,34	18,85	-12,73	-21,40	-16,55	23%

COMPETENCES :

La compétence transports scolaires est restée à la Région ; la CCFU intervient en tant qu'autorité organisatrice de second rang (AO2).

Sous l'autorité de la Région, la CCFU organise ainsi les transports scolaires :

- Pour les élèves de primaire des communes résidant sur les communes de Choisy et Sillingy
- Pour les élèves du secondaire résidant sur les communes de La Balme de Sillingy, Choisy, Lovagny, Mésigny, Nonglard, Sallenôves et Sillingy.

ACTIVITE 2023 :

1 408 élèves ont été transportés vers 30 établissements desservis.

Cela représente 48 circuits spéciaux, 3 lignes régulières (Y21 / Y22 / Y51) et 2 adaptations scolaires (Y21 et J5) par jour.

La proportion d'élèves transportés vers les trois principaux établissements de secteur est de : 576 pour le collège « La Mandallaz » à Sillingy, 206 pour le lycée « Charles Baudelaire » à Cran-Gevrier et 82 pour le lycée Lachenal à Argonay. Les élèves restants sont répartis sur les 27 autres établissements desservis.

TARIFS 2023/2024 :

Nombre d'enfants	Tarifs
1 enfant	135 €
2 enfants	270 €
3 enfants	405 €
Tarifs tickets lignes régulières	
Tarifs carnet de 20 tickets	2 €
Tarifs pénalités	
Retard par dossier	75 €
Carte perdue	15 €

BILAN FINANCIER TRANSPORTS SCOLAIRES 2023 :

Fonctionnement							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Cartes de transport, informations, petites fournitures	2 436 €	2 437 €	1 917 €	1 947 €	3 139 €	3 815 €	22%
Entretien abords publics arrêt	965 €	988 €	2 002 €	1 999 €	9 946 €	8 380 €	-16%
Versement aux transporteurs	1 184 881 €	1 205 880 €	1 060 651 €	1 203 648 €	1 465 171 €	1 602 068 €	9%
Assurance	2 009 €	2 047 €	2 059 €	2 116 €	2 296 €	2 517 €	10%
Frais de télécommunication	0 €	346 €	288 €	288 €	392 €		-100%
Services bancaires	0 €	385 €	412 €	465 €	504 €	510 €	1%
Charges de personnel & élus	57 600 €	51 258 €	48 839 €	48 457 €	51 001 €	59 724 €	17%
Remboursement cartes	1 120 €	744 €	1 711 €	0 €	2 545 €	2 160 €	-15%
Frais de séminaires	0 €	315 €	112 €	169 €	194 €	344 €	78%
Contrôles	3 060 €	3 000 €	3 624 €	2 700 €	4 601 €	3 360 €	-27%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	1 252 071 €	1 267 400 €	1 121 615 €	1 261 788 €	1 539 789 €	1 682 878 €	9%
II) Recettes							
Participation des familles	179 085 €	181 724 €	174 256 €	179 714 €	184 852 €	182 015 €	-2%
Subventions du département, de la région et des communes membres	861 149 €	1 015 472 €	954 445 €	1 066 101 €	1 217 112 €	1 368 793 €	12%
Produits divers de gestion courante	208 €	204 €	123 831 €	0 €	0 €	0 €	
Remboursement sur rémunération personnel	20 202 €	-476 €	220 €	240 €	388 €	753 €	94%
Pénalités perçues	3 300 €	2 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 063 944 €	1 199 124 €	1 252 752 €	1 246 055 €	1 402 352 €	1 551 560 €	11%
RESULTAT DE L'ANNEE							
	-188 127 €	-68 276 €	131 137 €	-15 734 €	-137 436 €	-131 318 €	4%
Population INSEE de l'année	15 202	15 508	15 686	15 918	16 057	16 288	
€/Habitants	-12,38	-4,4	8,36	-1	-8,56	-8,06	6%

La CCFU propose aux familles une offre complémentaire et diversifiée des modes de garde.

La CCFU dispose de :

- 3 structures d'accueil collectif intercommunales :
 - La petite crèche « Les Petits Chamois » à La Balme de Sillingy (21 places)
 - La petite crèche « Natur'Eveil » à Sillingy (20 places)
 - La micro-crèche « La Vallée des Elfes » à Lovagny (10 places)
- Un relais petite enfance (RPE) intercommunal
- Une halte-garderie itinérante en prestation externe par la société PLANET KARAPAT (marché de service).

LA PETITE CRECHE « LES PETITS CHAMOIS » :

Cet établissement dispose de 21 places pour accueillir des enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Il propose des places de crèche occasionnelles et régulières. Elle a accueilli 46 familles et 53 enfants en 2023.

VILLE	NBRE DE FAMILLES		NBRE D'ENFANTS	
CHOISY	3	7 %	3	6 %
LA BALME DE SILLINGY	23	50 %	26	49 %
MESIGNY	2	4 %	2	4 %
SALLENOVES	2	4 %	2	4 %
SILLINGY	13	28 %	14	26 %
AUTRES	3	7 %	3	6 %

Taux de présence 2023 : 74 %

BILAN FINANCIER 2023 LES PETITS CHAMOIS :

Une réorganisation du réseau petite enfance a été opérée avec l'ouverture de la nouvelle crèche de Sillingy début 2023. Chaque structure fonctionne désormais sous la responsabilité de sa propre directrice (au lieu d'une directrice de réseau pour les 3 structures). La répartition des coûts du personnel entre les 3 structures est depuis 2023 plus conforme à la réalité du fonctionnement.

La coordinatrice petite enfance responsable du RPE a la responsabilité de suivre et optimiser les subventions CAF, en lien avec la facturation et le taux d'occupation des structures. Elle accompagne également les directrices sur les plannings en lien avec le service RH. L'objectif était d'optimiser les coûts et recettes.

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses						
Charges à caractère général	72127	54 953 €	72 045 €	86 149 €	90 816 €	5%
Charges de personnel retraitées	418947	414 198 €	426 587 €	413 566 €	399 958 €	-3%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	491 074 €	469 151 €	498 632 €	499 715 €	490 775 €	-2%
II) Recettes						
Participation des familles	83848	48 381 €	68 084 €	71 083 €	75 560 €	6%
Participation CAF	167657	215 293 €	179 675 €	147 908 €	190 312 €	29%
Divers	2551	0 €	0 €	199 €	0 €	
factva sur dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	254 056 €	263 674 €	247 759 €	219 191 €	265 872 €	21%
RESULTAT DE L'ANNEE	-237 018 €	-205 477 €	-250 873 €	-280 524 €	-224 903 €	20%
Coût du berceau	9 116 €	7 903 €	10 311 €	13 358 €	10 710 €	

La nouvelle organisation a permis d'augmenter la participation de la CAF en 2023 grâce à l'amélioration du taux d'occupation et du taux de facturation.

LA PETITE CRECHE « NATUR'EVEIL » :

Une nouvelle structure de 20 places, la petite crèche Natur'éveil a ouvert le 05/01/2023 sur Sillingy, en remplacement de la micro-crèche de 10 places qui a fermé le 31/12/2022 après 12 années d'activité. Natur'Eveil a accueilli 47 familles et 51 enfants en 2023.

VILLE	NBRE DE FAMILLES		NBRE D'ENFANTS	
CHOISY	6	13 %	6	11 %
LA BALME DE SILLINGY	10	21 %	10	20 %
LOVAGNY	1	2 %	2	4 %
SILLINGY	26	55 %	29	57 %
SALLENOVES	2	4.5 %	2	4 %
AUTRES	2	4.5 %	2	4 %

Taux de présence 2023 : 61 %

BILAN FINANCIER 2023 NATUR'EVEIL :

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
I) Dépenses			10 places			20 places	2023/2022
Charges à caractère général	28 446 €	30 073 €	24 217 €	32 744 €	37 069 €	94 763 €	156%
Charges de personnel	139 843 €	148 641 €	160 461 €	155 983 €	187 647 €	359 137 €	91%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	168 289 €	178 714 €	184 678 €	188 727 €	224 716 €	453 900 €	102%
II) Recettes							
Participation des familles	26 094 €	24 694 €	18 366 €	29 237 €	28 078 €	62 596 €	123%
Participation CAF	74 331 €	61 371 €	86 076 €	64 812 €	66 997 €	161 859 €	142%
Produits divers de gestion courante	992 €	944 €	0 €	0 €	158 €	164 €	4%
fctva sur dépenses de fonctionnement	69 €	0 €	0 €	26 €	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	101 486 €	87 009 €	104 442 €	94 075 €	95 233 €	224 619 €	136%
RESULTAT DE L'ANNEE	-66 803 €	-91 705 €	-80 236 €	-94 652 €	-129 483 €	-229 281 €	-77%
Coût du berceau	6 680 €	9 171 €	8 024 €	9 465 €	12 948 €	11 464 €	-11%

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en raison du doublement du nombre de places en 2023. Le coût du berceau n'est pas optimisé cette année en raison de l'ouverture en janvier qui n'a pas permis de remplir la crèche au cours des premiers de fonctionnement, ce qui a fortement dégradé le taux d'occupation. Le fonctionnement a été optimum à partir de septembre 2023.

MICRO-CRECHE « LA VALLEE DES ELFES » :

Cet établissement dispose de 10 places pour accueillir des enfants âgés de 3 mois à 4 ans. Il a accueilli 22 familles et 25 enfants en 2023.

VILLE	NBRE DE FAMILLES		NBRE D'ENFANTS	
CHOISY	1	5 %	2	8 %
LA BALME DE SILLINGY	3	14 %	3	12 %
LOVAGNY	11	50 %	12	48 %
NONGLARD	2	9 %	2	8 %
SALLENOVES	1	5 %	1	4 %
SILLINGY	4	18 %	5	20 %

Taux de présence 2023 : 78 %

BILAN FINANCIER 2023 VALLEE DES ELFES :

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses						
Charges à caractère général	29 494 €	30 300 €	39 618 €	46 155 €	50 854 €	10%
Charges de personnel	183 995 €	172 841 €	169 758 €	165 545 €	196 647 €	19%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	213 489 €	203 141 €	209 376 €	211 700 €	247 501 €	17%
II) Recettes						
Participation des familles	32 428 €	21 877 €	38 757 €	41 926 €	42 810 €	2%
Participation CAF	113 659 €	81 992 €	92 273 €	81 679 €	89 906 €	10%
Produits divers de gestion courante	790 €	21 €	0 €	118 €	0 €	
fctva sur dépenses de fonctionnement	0 €	24 €	119 €	0 €	324 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	146 877 €	103 914 €	131 149 €	123 724 €	133 041 €	8%
RESULTAT DE L'ANNEE	-66 612 €	-99 227 €	-78 227 €	-87 977 €	-114 460 €	-30%
Cout du berceau	6 661 €	9 923 €	7 823 €	8 798 €	11 446 €	30%

Les charges de personnel ont augmenté en raison d'un congé longue maladie.

SYNTHESE BILAN FINANCIER DES 3 CRECHES :

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023
I) Dépenses					
		41 places			51 places
Charges à caractère général	131 694 €	109 470 €	144 407 €	169 373 €	236 432 €
Charges de personnel	751 583 €	747 500 €	752 328 €	766 759 €	955 743 €
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	883 277 €	856 970 €	896 735 €	936 131 €	1 192 175 €
II) Recettes					
Participation des familles	140 970 €	88 624 €	136 078 €	141 087 €	180 966 €
Participation CAF	342 687 €	383 361 €	336 760 €	296 584 €	442 078 €
Produits divers de gestion courante	4 285 €	21 €	0 €	476 €	164 €
fctva sur dépenses de fonctionnement	0 €	24 €	145 €	0 €	324 €
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	487 942 €	472 030 €	472 983 €	438 147 €	623 532 €
RESULTAT DE L'ANNEE	-395 335 €	-384 940 €	-423 752 €	-497 984 €	-568 643 €
Cout du berceau	8 316 €	8 617 €	9 200 €	11 701 €	11 207 €

RELAIS PETITE ENFANCE :

Le RPE (Relais d'Assistantes Maternelles) permet d'améliorer et de coordonner l'offre d'accueil individuel sur le territoire.

Ce service est essentiel et structurant compte tenu de la forte représentation des assistantes maternelles qui représentent le principal mode de garde des 0-6 ans.

En 2023, le nombre d'assistantes maternelles agréées en activité a été de 98, ce qui représente 309 places d'accueil individuel.

Le RPE fonctionne grâce à une animatrice à 80% qui assure l'accueil physique des parents et des professionnels, le travail administratif (mise à jour des listings, suivi CAF, participation au réseau des RPE, communication, suivi du budget ...), l'organisation des formations de professionnalisation pour les assistantes maternelles, l'organisation des temps collectifs d'animation.

En 2023, l'animatrice a traité 294 questions des professionnelles concernant essentiellement le contrat de travail et la formation, 235 questions des parents employeurs concernant le contrat de travail et 317 contacts pour des demandes d'un mode de garde.

ACTIONS 2023 :

Les séances d'accueil collectif des assistantes maternelles accompagnées des enfants qu'elles gardent ont continué dans les locaux de l'ancienne école du chef-lieu à Mésigny. Depuis janvier 2023 un deuxième temps d'accueil collectif a été proposé dans la salle partagée du nouveau Pôle Petite Enfance de Sillingy. Pendant l'année, 45 ateliers d'éveil ont été organisés, 22 assistantes maternelles ont participé accompagnés de 81 enfants. Une baisse significative de la participation aux ateliers organisés à Mésigny a conduit à plusieurs annulations. Sur l'ensemble de l'année seulement 9 ateliers ont pu accueillir au moins deux assistantes maternelles.

Le RPE a organisé des conférences thématiques en soirée sur des sujets concernant l'éveil et le développement du jeune enfant et le bien-être au travail des assistantes maternelles.

COORDINATION PETITE ENFANCE

Les principales missions de la coordinatrice petite enfance sont les suivantes :

- Animer le guichet unique petite enfance (lien entre les institutions, acteurs et population, favoriser l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant, avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté)
Assurer le lien avec les partenaires et les réseaux professionnels (organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques, organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité, favoriser les échanges d'expériences)
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre (concevoir en mettre en place des indicateurs de suivi et d'évaluation, réaliser une veille réglementaire, des outils et méthodes du développement territorial, exploiter les résultats de l'évaluation).

En 2023, la CCFU a préparé et signé la nouvelle Convention Territoire Globale avec la CAF. Dans ce cadre, la coordinatrice petite enfance a été identifiée comme chargée de coopération CTG pour le volet petite enfance.

Le temps de travail dédié à cette coordination représente 0,20 ETP.

BILAN FINANCIER 2023 RPE / COORDINATION PETITE ENFANCE :

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024



ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_93-DE

Fonctionnement		2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Fournitures (pédagogiques, administratives, petit équipement)		291 €	117 €	4 017 €	2 903 €	1 555 €	-46%
Frais de nettoyage des locaux						2 280 €	
Charges de personnel & Elus		44 345 €	42 604 €	34 522 €	36 780 €	44 938 €	22%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT		44 636 €	42 721 €	38 539 €	39 683 €	48 773 €	23%
II) Recettes							
Subventions CAF		32 513 €	31 886 €	39 111 €	31 209 €	36 319 €	16%
Remboursement mise à disposition personnel		8 451 €	8 494 €	1 969 €	0 €	0 €	
Produits divers de gestion courante		0 €	0 €	0 €	0 €	907 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT		40 964 €	40 380 €	41 080 €	31 209 €	37 226 €	19%
Résultat		-3 672 €	-2 341 €	2 540 €	-8 475 €	-11 547 €	-36%
RESULTAT DE L'ANNEE		-3 672 €	-2 341 €	2 540 €	-8 475 €	-11 547 €	36%
Population INSEE de l'année		15 508	15 686	15 918	16 057	16 288	
€/Habitants		-0,24	-0,15	0,16	-0,53	-0,71	

La CCFU a contracté un marché avec la Sarl Planet Karapat dont la vocation est de gérer un service de halte-garderie itinérante en milieu rural.

FONCTIONNEMENT

Ce service dispose de 17 places pour accueillir des enfants âgés de 3 mois à 4 ans dans les différentes communes du territoire.

Le bébé-bus Planet Karapat se déplace dans les communes. Il est équipé d'un coin cuisine, de couchettes, d'un coin de change et transporte le matériel pédagogique et de puériculture. Les communes mettent à disposition une salle agréée par le CD74 pour accueillir les enfants.

Plusieurs changements sont intervenus en 2023 qui ont eu un impact sur les taux d'occupation. L'accueil du jeudi sur Sallenôves a été remplacé par Sillingy puis par Choisy en raison de l'indisponibilité de la salle polyvalent pour travaux. L'accueil du mardi à Sillingy a vu réduire le nombre de places en raison de la taille des locaux (14 enfants au lieu de 19).

Le taux d'occupation réalisé de la halte-garderie itinérante est de 84% % au 1^{er} semestre 23 et de 63 % au 2^{ème} semestre 2023, soit un taux réalisé de 70% pour l'année 2023.

Cette baisse de fréquentation n'est pas liée à une baisse de la demande mais à la modification de l'organisation de la HGI. Les journées à Sillingy étaient les plus demandées, et c'est sur cette commune que l'agrément et le nombre de jours de présence ont diminué.

Nombre d'enfants du territoire accueillis par communes (au 31/12/2023) :

Jour	Commune	Nb d'enfants le 1 ^{ER} semestre	Nb d'enfants le 2 ^{ème} semestre)
Lundi	Choisy	19 (sur Sillingy)	14
Mardi	Sillingy	19	14
Mercredi	Lovagny	12	12
Jeudi	Choisy	17	16
Vendredi	Lovagny	13	8

Au 31 décembre 2023, 34 sont inscrits à la HGI, 31 enfants résident sur une commune de la CCFU et 3 enfants sont de Poisy.

Répartition des familles

La Balme de Sillingy :	6 enfants
Choisy :	5 enfants
Lovagny :	4 enfants
Mésigny :	1 enfants
Nonglard :	2 enfants
Sallenôves :	7 enfants
Sillingy :	6 enfants
Poisy	3 enfants

BILAN FINANCIER 2023 :

Fonctionnement	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses					
Coût prestation	107 307 €	108 608 €	110 772 €	115 315 €	4%
Frais de mise à disposition des locaux remboursés aux communes	4 425 €	4 510 €	2 000 €	4 375 €	119%
Frais de nettoyage des locaux				2 280 €	
Annonce marché public	0 €	1 448 €	0 €	0 €	
Total	111 732 €	114 566 €	112 772 €	121 969 €	8%
II) Recettes					
Subvention CAF	39 445 €	38 831 €	38 065 €	37 298 €	-2%
Total	39 445 €	38 831 €	38 065 €	37 298 €	-2%
Coût CCFU	72 287 €	75 734 €	74 707 €	84 671 €	13%

SYNTHESE PETITE ENFANCE 2023 :

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024



ID : 074-247400567-20240919-DEL_2024_93-DE

Services	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
Crèche La Balme de Sillingy	233 011	237 018	205 477 €	250 874 €	280 525 €	224 902 €	-20%
Crèche MIC Sillingy	66 803	91 705	80 236 €	94 652 €	129 483 €	229 281 €	77%
Crèche MIC Lovagny	50 334	66 612	99 227 €	78 227 €	87 977 €	114 460 €	30%
RAM/RPE	4 646	3 672	2 340 €	-2 540 €	8 475 €	11 547 €	36%
Garderie itinérante	73 158	75 469	72 288 €	75 734 €	74 707 €	84 671 €	13%
Total	427 952	474 476	459 568 €	496 947 €	583 189 €	664 861 €	14%
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	1%
Coût / habitant (€ / hbt)	28,15	30,6	29,3	31,22	36,32	40,82	12%

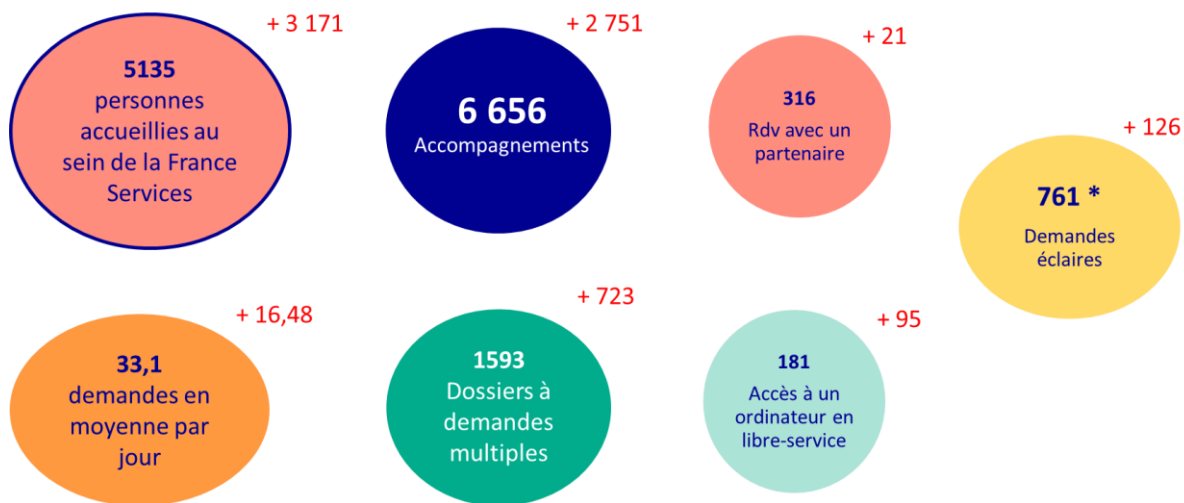
SERVICES D'AIDE A LA PERSONNE

FRANCE SERVICES

L'année 2023 a été la deuxième année de plein fonctionnement. Elle a confirmé l'augmentation constatée sur la moitié de l'année 2022 avec **en moyenne 565 accompagnements par mois sur l'année 2023**.

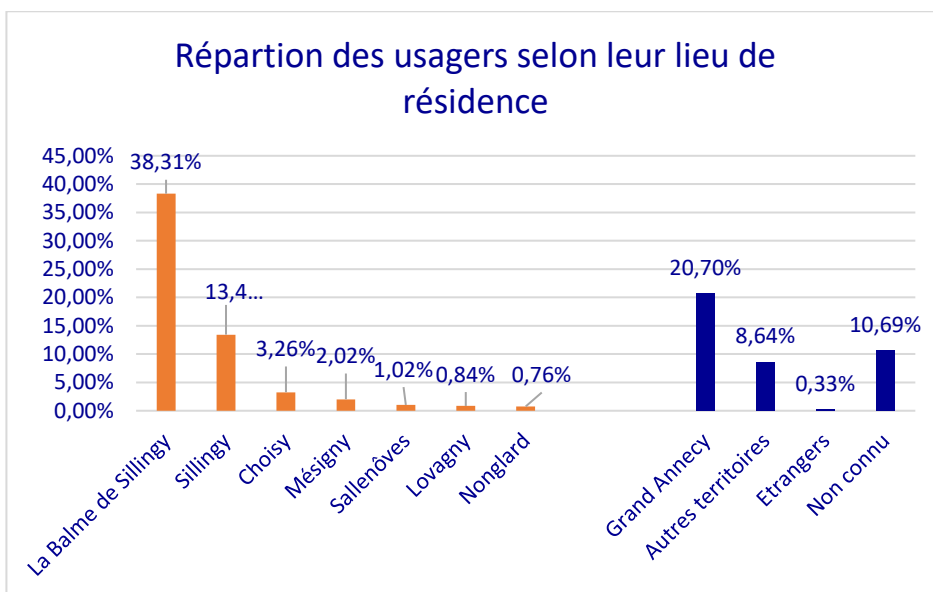
LES CHIFFRES CLES

Les agents de la France Services ont réalisé sur l'année **6 656 accompagnements** soit 33.1 accompagnements en moyenne par jour. Cela représente **5 135 usagers accueillis sur l'année** soit une moyenne de 428 usagers accueillis par mois.



LE PROFIL DES USAGERS

La France Services **accueille quasiment autant de femmes (55.84 %) que d'hommes (44.05 %)**. **2/3 des usagers accompagnés au sein de la France Services Fier et Usse a plus de 45 ans dont 1/3 a plus de 62 ans**. Les usagers habitent un territoire plus vaste que celui de la CCFU.



61.34% des accompagnements se font lors d'une **visite spontanée** à la France Services, 34.07% sur rendez-vous, 11.04% par **mail** et 6.4% par **téléphone** (modification de la gestion téléphonique fin octobre 2023 sur les créneaux).

Dans **73.21% des situations, l'usagers repart du service en ayant accompli sa démarche**. 10.51% devront revenir à la France Services pour finaliser la démarche, 9.69% sont orientés vers l'opérateur ou un partenaire et 6.55% auront à finaliser leur démarche en autonomie.

LES DEMARCHES REALISEES EN FRANCE SERVICES

Les démarches d'accompagnement les plus fréquentes sont :

1. GMBI, Déclaration, PAS, Impôts locaux etc.
2. Retraite (hors complémentaire)
3. Services publics régaliens : Conciliateur de justice, Délégué du défenseur des droits, droit du travail, ANEF (renseignements), Changement d'adresse, SIA etc.
4. Social, Solidarité, Retraite : Retraite complémentaire, PMS, CCAS
5. Logement, Energie, Mobilité : Prime Renov, CEE, Chèque énergie, Demande de logement social, Action logement, Bailleurs

BILAN FINANCIER 2023 :

Fonctionnement	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses				
Charges à caractère général	28 021 €	26 084 €	19 576 €	-25%
Charges de personnel & Elus	16 278 €	71 401 €	96 396 €	35%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	44 299 €	97 485 €	115 973 €	19%
II) Recettes				
Subvention Etat	15 000 €	30 000 €	35 000 €	17%
Subvention Département	15 000 €	30 000 €	35 000 €	17%
Remboursement personnel	0 €	678 €	2 047 €	202%
FCTVA & autres	0 €	4 111 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	30 000 €	64 789 €	72 047 €	11%
Résultat	-14 299 €	-32 696 €	-43 926 €	-34%
RESULTAT DE L'ANNEE	-14 299 €	-32 696 €	-43 926 €	-34%
Population INSEE de l'année	15918	16057	16288	
€/Habitants	-0,90 €	-2,04 €	-2,70 €	

SOUTIEN A L'ASSOCIATION ADMR

La CCFU verse une subvention annuelle à l'ADMR Petites Ussets et Fier pour participer au financement de ses frais de fonctionnement.

Le montant de la subvention est de 35 000 € en 2023.

La CCFU met également à disposition de l'association le local « Cœur de Balme » situé à La Balme de Sillingy. Le coût annuel de fonctionnement de ce local s'élève à 8 300 €.

BILAN FINANCIER MAISON DES SERVICES 2023 :

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Fournitures (électricité et petit équipement)	2 075 €	1 667 €	1 470 €	1 943 €	2 564 €	2 870 €	12%
Services extérieurs (frais d'entretien, contrôles et photocopieur) et réparation	3 519 €	2 128 €	1 824 €	1 760 €	2 688 €	1 399 €	-48%
Charges de copropriété et assurance	2 498 €	2 079 €	2 908 €	1 689 €	4 466 €	4 764 €	7%
Frais de télécommunications et nettoyage	7 089 €	7 025 €	7 040 €	8 479 €	8 581 €	3 338 €	-61%
Organisation semaine bleue	1 020 €	795 €	0 €	0 €	1 880 €	0 €	
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	16 201 €	13 694 €	13 242 €	13 871 €	20 178 €	12 371 €	-39%
II) Recettes							
Participations à la semaine bleue	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Revenus des immeubles					4 367 €	3 583 €	-18%
Fctva					281 €	581 €	107%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	4 648 €	4 164 €	-10%
Résultat	-16 201 €	-13 694 €	-13 242 €	-13 871 €	-15 530 €	-8 207 €	47%
RESULTAT DE L'ANNEE	-16 201 €	-13 694 €	-13 242 €	-13 871 €	-15 530 €	-8 207 €	
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	
€/Habitants	-1,07	-0,88	-0,84	-0,87	-0,97	-0,50	

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Dans le cadre du partenariat avec l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile, la CCFU prend en charge la location du véhicule frigorifique pour un coût annuel de 9 048 € en 2023.

MISSION LOCALE JEUNE DU BASSIN ANNECIEN

La Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire, pour résoudre l'ensemble des problèmes que posent leur parcours d'accès à l'emploi et leur insertion sociale.

La CCFU octroie une participation financière à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien (MLJBA) de 7 500 € pour l'année 2023.

SYNTHESE SERVICES A LA PERSONNE

NB : synthèse uniquement en section de fonctionnement

Services	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
ADMR	33 000 €	33 000 €	33 000 €	35 002 €	34 373 €	35 000 €	2%
Portage repas	12 436 €	9 436 €	8 015 €	8 400 €	9 279 €	9 048 €	-2%
MLJBA	7 550 €	5 100 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	0%
France Services	0 €	0 €	0 €	14 299 €	32 696 €	43 926 €	34%
Maison des Services	16 201 €	13 694 €	13 242 €	13 871 €	15 530 €	8 207 €	-47%
Etude analyse besoins sociaux					7 200 €		
Total	69 187 €	61 230 €	61 757 €	79 072 €	106 578 €	103 681 €	-3%
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	
Coût / habitant (€ /hbt)	4,55	3,95	3,94	4,97	6,64	6,37	

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Ce programme, élaboré à l'échelle intercommunale, définit la stratégie du territoire en matière de développement de l'habitat et du logement pour 6 ans. Le précédent PLH de la CCFU (2012-2018) a été prorogé pour une durée de 2 ans, soit jusqu'en novembre 2020, et l'élaboration d'un nouveau PLH a été relancée fin 2021.

La CCFU a ainsi contractualisé avec le bureau d'études Merc-At pour se faire accompagner dans l'élaboration de ce nouveau PLH. Un important travail partenarial a été mené avec les services de l'Etat, les personnes publiques associées, mais également avec le monde la construction et du logement (bailleurs sociaux, promoteurs, agences immobilières, etc.) pour partager le diagnostic et les enjeux du territoire. Un scénario de développement avec la production de 200 logements par an a été arrêté et le programme d'actions suivant a été défini :

	Actions
1	Veiller à la maîtrise de la programmation de logements à l'échelle intercommunale
2	Veiller à la qualité de l'offre de logements produite sur le territoire
3	Programmer le développement du parc social sur le territoire
4	Programmer la réalisation d'une offre en accession encadrée
5	Définir des opportunités de développement d'une offre locative complémentaire au parc social classique
6	Apporter des réponses aux besoins des personnes âgées
7	Répondre aux obligations relatives à l'accueil et à la sédentarisation des Gens du Voyage
8	Maîtriser l'évolution du parc social intercommunal
9	Poursuivre les efforts d'accompagnement des projets d'amélioration de l'habitat
10	Installer une gouvernance partenariale autour du logement social et des attributions
11	Installer une gouvernance partenariale du PLH

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation de ce nouveau PLH qui a été arrêté en mars, avant d'être soumis pour avis aux communes et au syndicat mixte du SCOT du Bassin Annécien. Il a été présenté au Comité Régional de l'Habitat en octobre 2023, qui a émis un avis favorable permettant l'approbation définitive du PLH début 2024.

La CCFU a poursuivi son soutien à la réalisation de logements locatifs aidés, en octroyant aux communes une subvention calculée au m² de logement locatif social produit.

Dans ce cadre, **19 594,93 € de subventions ont été engagés pour les communes en 2023, pour la production de 9 logements**, sur les communes de Lovagny et Sillingy.

SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH)

Concernant la rénovation thermique du parc privé, la CCFU a participé en 2021 à la candidature départementale pour répondre à l'appel à manifestation lancé par la région Auvergne-Rhône-Alpes relatif au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH).

Des permanences sont ainsi assurées sur le territoire par l'association ASDER pour répondre aux demandes et interrogations de la population sur des projets de rénovation énergétique de l'habitat, sur les travaux adaptés et sur les aides existantes.

Le rythme des permanences a été maintenu à deux demi-journées par mois.

207 demandes ont été traitées sur l'année dont 2023 (contre 155 en 2021 et 239 en 2022) dont :

- 164 échanges téléphoniques (134 en 2021, 195 en 2022)
- 42 rendez-vous physiques lors des permanences organisées une fois par mois sur le territoire (19 en 2021, 44 en 2022)
- 1 accompagnement personnalisé avec visites de site (2 en 2021, 0 en 2022)

Cette année 2023 a également été ponctuée de temps d'échanges et de préparation de la poursuite du dispositif sur 2024 car :

- la région a annoncé son retrait du financement du dispositif,
- l'Etat a fait évoluer le fonctionnement des aides en refondant complètement le dispositif et imposant le recours à un tiers appelé « Mon Accompagnateur Rénov' » pour pouvoir prétendre à certaines aides de l'ANAH.

BILAN FINANCIER HABITAT 2023 :

Fonctionnement	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses			
Charges à caractère général	35 110 €	7 200 €	-79%
Charges de personnel	10 999 €	11 557 €	5%
Autres charges de gestion courante	2 168 €	11 012 €	408%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	48 277 €	29 769 €	-38%
II) Recettes			
	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	
Résultat	-48 277 €	-29 769 €	

Investissement	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses			
Subventions d'équipement aux Communes	121 368 €	19 595 €	-84%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	121 368 €	19 595 €	-84%
II) Recettes			
	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	0 €	0 €	
Résultat	-121 368 €	-19 595 €	

	2022	2023
RESULTAT DE L'ANNEE	-169 645 €	-49 364 €
Population INSEE de l'année	1 6057	1 6288
€/Habitants	-10,57	-3,03

AIRE D'ACCUEIL ET TERRAINS FAMILIAUX DE L'ORATOIRE

Le site des gens du voyage de l'Oratoire est composé :

- D'une aire d'accueil de 10 places
- De 8 places de terrains familiaux

La société SCG assure l'accueil, la gestion et l'entretien des deux équipements.

Sur 2023, le taux d'occupation des terrains familiaux est de 100 %, celui de l'aire d'accueil de 80 %.

Un travail foncier a été réalisé avec la commune de Sillingy afin de transférer la voirie d'accès appartenant à la CCFU dans le domaine public de la commune de Sillingy. Les plans de division et document d'arpentage ont été réalisés pour permettre la signature de l'acte de vente en 2024.



BILAN FINANCIER 2023 GENS DU VOYAGE

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Energie	6 112 €	7 394 €	6 382 €	18 863 €	40 237 €	68 033 €	69%
Prestations (Gestionnaire - location WC)	7 623 €	9 512 €	7 208 €	72 924 €	96 630 €	95 227 €	-1%
Indemnités litige - marché public	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Entretien et réparations	0 €	0 €	0 €	1 802 €	2 883 €	16 896 €	486%
Petits équipements - maintenance	0 €	0 €	53 €	1 580 €	243 €	1 587 €	553%
Nettoyage terrain	0 €	0 €	0 €	870 €	0 €	0 €	
Assurance	0 €	0 €	0 €	124 €	275 €	110 €	-60%
Aire grands passages	0 €	91 384 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Frais de télécommunications	0 €	0 €	0 €	379 €	638 €	597 €	-6%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	13 735 €	108 290 €	13 643 €	96 542 €	140 906 €	182 450 €	29%
II) Recettes							
Redevances d'occupation	1 012 €	15 004 €	1 736 €	15 407 €	26 306 €	42 252 €	61%
Aide CAF	0 €	0 €	0 €	11 389 €	13 122 €	13 883 €	6%
Autres	0 €	0 €	0 €	4 430 €	405 €	397 €	-2%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 012 €	15 004 €	1 736 €	31 225 €	39 832 €	56 532 €	42%
Résultat	-12 723 €	-93 286 €	-11 907 €	-65 316 €	-101 073 €	-125 918 €	-25%

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Remboursement subventions	32 141 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Travaux aire grands passages Mésigny	0 €	36 235 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Etudes et travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	12 769 €	11 760 €	-8%
Agencements, aménagements et autres	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 946 €	
Aire accueil route Oratoire	21 542 €	34 262 €	1 053 928 €	268 180 €	0 €	0 €	
Frais de bornage - frais échange de terrains	0 €	0 €	0 €	1 385 €	0 €	0 €	
Matériel de bureau et matériel informatique	0 €	0 €	0 €	496 €	656 €	0 €	
Logiciel de pré paiement	0 €	0 €	0 €	24 046 €	0 €	0 €	
Cautions	0 €	0 €	0 €	600 €	700 €	0 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	53 683 €	70 497 €	1 053 928 €	294 706 €	14 124 €	17 706 €	25%
II) Recettes							
FCTVA & cautionnements	0 €	0 €	62 208 €	112 761 €	400 €	456 €	
Subventions	0 €	0 €	0 €	85 368 €	72 000 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	0 €	0 €	62 208 €	198 129 €	72 400 €	456 €	
Résultat	-53 683 €	-70 497 €	-991 720 €	-96 577 €	58 276 €	-17 250 €	

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT DE L'ANNEE	-66 406 €	-163 783 €	-1 003 627 €	-161 894 €	-42 798 €	-143 168 €
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288
€/Habitants	-4,37	-10,56	-63,98	-10,17 €	-2,67 €	-8,79 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INFORMATION

La CCFU est un relai d'information pour les entreprises et ses habitants.

Grâce à ses différents supports de communication, elle met en lumière les acteurs économiques au travers de portraits diffusés dans le Mag. La mise à jour du site internet de la CCFU pour la partie économie, offre un recensement complet des entreprises présentes sur le territoire. C'est aussi une plateforme qui relaie les informations générales et l'actualité économique (offres d'emploi, actualité, partenaires pour créer ou développer son entreprises...).

La politique économique de la CCFU consiste à **participer à la mise en place d'un environnement favorable au développement, à la vie et à la croissance de l'entreprise**. Pour se faire, les entreprises de la CCFU ont à leur service un interlocuteur privilégié pour les accompagner dans toutes leurs questions :

- Information sur les diverses réglementations en vigueur
- Accompagnement dans la création d'une activité
- Demande de signalétique – *signalétique mise à jour chaque année pour les ZAE*
- Recensement de locaux vacants / fonciers disponibles

PARTENARIATS

Dans la continuité de 2022, la CCFU a renouvelé en 2023 les partenariats destinés à **accompagner les acteurs économiques dans leur phase de création et les soutenir dans leur phase de développement et de croissance** (Adie, Réseau Entreprendre, Maison de l'Eco, Initiative Genevois, Chambre consulaire...). La CCFU étant engagée politiquement dans les différents projets de développement avec le Grand Annecy, notamment dans les domaines de l'économie, de la mobilité ou encore du tourisme, une réflexion a été menée dans l'optique de s'orienter vers des partenaires du bassin annecien qui paraissent plus pertinents géographiquement pour l'année 2024. Il a donc été validé que la CCFU se rapprochera du réseau Initiative Grand Annecy pour l'année 2024 en remplacement du réseau Initiative Genevois qui appartiennent tous les 2 au réseau Initiative France. La CCFU travaille également en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).

ANIMATION ECONOMIQUE

L'écriture de la politique économique mise en place et de la formalisation du projet de territoire de la CCFU sont l'occasion de travailler de façon transversale avec les différents services de la CCFU. L'objectif est **d'intégrer une dimension économique dans chaque politique** (mobilité, logement, transition énergétique...).

La CCFU a organisé tout au long de l'années 2023 différentes rencontres thématiques pour favoriser les échanges entre acteurs économiques, élus et partenaires locaux.

- Réunion d'échanges ZAE des Grandes Vignes
- Réunion d'information « Pôle Emploi »
- Réunion d'information « Recrutement d'un alternant »
- Rencontres créateurs

Ces temps d'échanges permettent d'être au plus près des chefs d'entreprises qui parfois n'ont pas le réflexe de solliciter la CCFU dans leurs interrogations au quotidien. C'est aussi un moyen pour eux de créer du lien et de rencontrer d'autres acteurs économiques du territoire et ainsi **créer de nouvelles synergies au sein d'un écosystème local**.

Au travers de toutes ces missions, le service animation économique a également poursuivi son inventaire des ZAE demandé par les services de l'Etat. (L'inventaire sert d'outil de connaissance des zones d'activités économique dans une optique d'optimisation de leur occupation et dans la logique d'intégrer l'objectif ZAN).

BILAN FINANCIER 2023 ECONOMIE

Fonctionnement	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses			
Charges à caractère général	34 950 €	23 771 €	-32%
Charges de personnel	28 115 €	24 698 €	-12%
Autres charges de gestion courante	2 304 €	7 534 €	227%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	65 369 €	56 003 €	-14%
II) Recettes			
FCTVA	263 €	210 €	-20%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	263 €	210 €	-20%
Résultat	-65 106 €	-55 793 €	-14%

Investissement	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses			
Concessions et droits similaires	1 200 €	0 €	
Installations de voirie	6 627 €	2 276 €	-66%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	7 827 €	2 276 €	-71%
II) Recettes			
FCTVA	1 996 €	1 460 €	-27%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	1 996 €	1 460 €	-27%
Résultat	-5 832 €	-815 €	-86%

	2022	2023	Variation 2023/2022
RESULTAT DE L'ANNEE	-70 938 €	-56 608 €	20%
Population INSEE de l'année	16057	16288	
€/Habitants	-4,42	-3,48	

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCFU est compétente pour gérer les zones d'activités économiques. A ce titre, le service animation économique a également poursuivi son inventaire des ZAE demandé par les services de l'Etat. (L'inventaire sert d'outil de connaissance des zones d'activités économique dans une optique d'optimisation de leur occupation et dans la logique d'intégrer l'objectif ZAN).

La CCFU a enfin poursuivi en 2023 les projets de développement des zones engagés :

ZONE DE LA BOUCHERE

En 2021, à la suite d'un appel à projet, la CCFU a retenu la société Sunflowers pour vendre son foncier au lieu-dit La Bouchère, avec le projet d'y construire une école bilingue internationale (EIBHS).

La purge des recours sur le permis de construire et la conjoncture économique ont retardé le projet et donc la vente du foncier par la CCFU.

Plusieurs échanges ont eu lieu sur 2023 avec la société Sunflowers pour prolonger les délais du compromis de vente sur 2024.

TRAVAUX ZAE BROMINES

La CCFU a repris un projet souhaité par la commune de Sillingy, et porte la requalification de la route de Bromines sur la commune de Sillingy.

Les objectifs de cet aménagement sont de :

- Requalifier cet axe (Traiter de manière qualitative l'espace public, intégrer des aménagements paysagers, etc.
- Améliorer l'articulation espaces publics et espaces privés
- Clarifier le fonctionnement routier, les espaces de stationnements, les accès-sorties sur la voirie, etc.

- Améliorer les mobilités du quotidien et intégrer une évolution des modes de déplacement
 - o Valoriser et sécuriser une desserte en transports en commun
 - o Prévoir un fonctionnement adapté et sécurisé des modes de transport doux : marche, vélo (itinéraires, stationnement, etc.)
 - o Veiller à l'adaptation des équipements et services existants et futurs avec le développement durable

L'année 2023 a été consacrée à finaliser le projet d'AVP afin de le présenter aux commerçants et aux propriétaires riverains. Les commerçants ont émis un avis favorable au projet avec des craintes sur la période de réalisation des travaux.

L'analyse juridique démarrée en 2022 s'est poursuivie sur 2023 afin de trouver le montage le plus approprié car le réaménagement englobe des propriétés privées. Il a été acté de définir différents types de servitudes afin de permettre à la CCFU de réaliser les travaux sur les terrains privés et afin de garantir la pérennité des aménagements dans le temps et leur entretien. Les discussions foncières ont ainsi démarré en 2023.

TRAVAUX ZAE GRANDES VIGNES

La CCFU a poursuivi l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension de la zone des Grandes Vignes en lien avec la construction de la future déchetterie intercommunale. Fin 2022 la totalité des terrains situés sur l'emprise du projet a été acquise, la partie de parcelle (environ 200 m2) nécessaire à l'accès a été acquise sur l'année 2023 pour un début des travaux de voirie sur l'année 2024.

En plus du projet de déchetterie, une réunion d'échange a été organisée en mars 2023 avec les acteurs économiques de la zone pour connaître leurs attentes par rapport à l'évolution du site. Les principaux points d'amélioration relevés sont la qualité des abords de la zone, les cheminements piétons et la circulation routière. Pour mener une réflexion globale (future déchetterie, extension de zone en amont de la déchetterie et amélioration de la zone existante) la CCFU a décidé de lancer une étude de requalification, densification et optimisation de la zone en partenariat avec l'EPF et le CAUE pour l'année 2024.

La CCFU avait repris un projet porté par la commune de La Balme de Sillingy de contournement de la copropriété des Grandes Vignes située Impasse de la Pierre à Feu. L'analyse foncière a mis en lumière la nécessité d'utiliser les parties communes à jouissance privative (PCJP) de la copropriété pour réaliser ce projet. Le copropriétaire concerné ayant formulé son refus de céder sa PCJP, et après confirmation par le SDIS que le contournement du bâtiment n'était pas nécessaire pour assurer la défense incendie des différents locaux, la CCFU a acté l'abandon de ce projet. Le syndic et la copropriété en ont été informés.

TRAVAUX ZAE LES RIOUDES

La CCFU a repris un projet initié par la commune de Lovagny, à savoir la requalification de la friche des Rioudes pour y créer une zone d'activités artisanales.

Des négociations foncières ont été poursuivies pour acquérir les terrains concernés, mais le refus de vendre d'un unique propriétaire a conduit la CCFU à envisager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique avec expropriation. Un contrat a ainsi été signé avec le cabinet « A et F » pour porter ce dossier de DUP.

En parallèle de cette procédure, la CCFU a avancé sur l'évolution du PLU avec le bureau d'études Espaces et Mutations afin de modifier le zonage de 2AU en 1AU. Il s'agit donc de lancer une procédure de DUP-MEC. Cette procédure nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale dont la mission a été confiée en 2023 au cabinet Ingerop. Il est également en charge de toutes les études environnementales : dossier défrichement, délimitation zone humide, inventaires faune-flore, etc.

Ces études ont révélé un impact du projet sur une zone humide et sur des espèces protégées. Des échanges ont eu lieu avec les services de la DREAL pour étudier des mesures d'évitement et/ou de compensations. Ce travail doit se poursuivre sur 2024.

L'AVP est mis à jour avec ces nouvelles données par le bureau d'étude VRD Conception.

Un travail a également été réalisé sur la voie d'accès à la zone, le chemin de la Mailloude afin de mesurer l'impact de son élargissement sur les propriétés privées. Le premier propriétaire a été rencontré en décembre 2023 afin de démarrer les négociations foncières d'acquisition.

BILAN FINANCIER TRAVAUX ZAE 2023 BUDGET PRINCIPAL (HORS BUDGET ANNEXE ZAE DES RIOUDES)

Fonctionnement		2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses				
Entretien et réparations		28 012 €	12 611 €	-55%
Autres charges à caractère général		8 679 €	28 588 €	229%
Charges de personnel & Elus		26 507 €	37 569 €	42%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT		63 198 €	78 768 €	25%
II) Recettes				
FCTVA		285 €	904 €	217%
Produit des cessions		0 €	34 020 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT		285 €	34 924 €	12135%
Résultat		-62 912 €	-43 845 €	30%

Investissement		2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses				
Frais d'études		11 975 €	63 311 €	429%
Achat terrains et installations de voirie		277 478 €	293 750 €	6%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT		289 453 €	357 061 €	23%
II) Recettes				
FCTVA		0 €	12 361 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT		0 €	12 361 €	
Résultat		-289 453 €	-344 700 €	-19%

	2022	2023	
RESULTAT DE L'ANNEE	-352 365 €	-388 545 €	-10%
Population INSEE de l'année	16057	16288	
€/Habitants	-21,94	-23,85	-9%

L'Office de Tourisme a été dissoute le 31/12/2021. Le premier trimestre 2022 a été consacré à la liquidation de l'Office de tourisme. Durant le reste de l'année, la CCFU a poursuivi quelques missions de l'Office de tourisme dont : la collecte de la taxe de séjour et la promotion du tourisme à travers le site Internet entièrement rénové. Ces missions se sont renouvelées sur l'année 2023. Au niveau politique, des réflexions sont engagées pour proposer une coopération intercommunautaire afin de mutualiser les moyens de chacun et offrir une destination plus large et plus complète aux touristes.

BILAN FINANCIER 2023 TOURISME

Fonctionnement	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses			
Charges à caractère général	13 144 €	4 368 €	-67%
Charges de personnel	28 113 €	13 585 €	-52%
Autres charges de gestion courante	4 821 €	2 534 €	-47%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	46 077 €	20 486 €	-56%
II) Recettes			
Taxe de séjour	36 841 €	31 884 €	-13%
Remboursements sur personnel	0 €	42 €	
Autres produits de gestion courante	2 204 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	39 045 €	31 926 €	-18%
Résultat	-7 033 €	11 440 €	

Investissement	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses			
Concessions et droits similaires	7 920 €	0 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	7 920 €	0 €	
II) Recettes			
	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	0 €	0 €	
Résultat	-7 920 €	0 €	

	2022	2023	Variation 2023/2022
RESULTAT DE L'ANNEE	-14 953 €	11 440 €	
Population INSEE de l'année	16057	16288	
€/Habitants	-0,93	0,70	

LE GYMNASSE DE LA MANDALLAZ**COMPETENCES :**

La communauté de communes Fier et Usse est chargée d'organiser l'entretien, la gestion et l'exploitation de cet équipement situé sur la commune de Sillingy.

TRAVAUX :

Le diagnostic établi en 2022, pour la rénovation des vestiaires et des circulations du rez-de-chaussée, ainsi que de la mezzanine à l'étage du bâtiment a permis de définir les travaux afférents afin de rendre les locaux plus fonctionnels et surtout à remédier à une mauvaise étanchéité entraînant un délitement des revêtements muraux. La maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation est confiée au groupement GATECC/BRIERE/CETRALP/PLANTIER.

BILAN FINANCIER 2023 :

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Fournitures (électricité, gaz, ampoules, fournitures diverses)	19 764 €	19 406 €	14 625 €	23 929 €	30 045 €	47 175 €	57%
Services extérieurs (frais d'entretien, contrôles et vérifications)	44 856 €	112 426 €	41 312 €	28 874 €	39 055 €	73 819 €	89%
Frais de télécommunication et nettoyage locaux	25 461 €	26 453 €	25 952 €	21 161 €	27 689 €	27 639 €	0%
Terrains & autres bien mobiliers	0 €	0 €	0 €	3 502 €	3 121 €		-100%
Charges de personnel & Elus	9 487 €	15 302 €	14 861 €	10 622 €	36 924 €	32 063 €	-13%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	99 568 €	173 587 €	96 750 €	88 087 €	136 835 €	180 696 €	32%
II) Recettes							
Subvention du conseil départemental de la Haute Savoie	15 470 €	14 291 €	14 496 €	23 836 €	0 €	24 352 €	
Location salle de Judo par la commune de Sillingy et extérieurs	7 153 €	7 242 €	7 418 €	7 636 €	8 164 €	8 705 €	7%
Produits divers de gestion courante	0 €	0 €	0 €	1 664 €	110 986 €	-13 918 €	-113%
fctva sur dépenses de fonctionnement	1 542 €	13 363 €	5 919 €	5 629 €	3 484 €	5 958 €	71%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	24 165 €	34 896 €	27 833 €	38 766 €	122 635 €	25 097 €	-80%
Résultat	-75 403 €	-138 691 €	-68 917 €	-49 322 €	-14 200 €	-155 599 €	-996%

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Travaux	68 390 €	17 065 €	23 232 €	4 446 €	4 086 €	9 534 €	133%
Matériel	0 €	738 €	0 €	8 620 €	2 125 €	2 464 €	16%
Reprise sur fctva dépenses de fonctionnement	1 542 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	69 932 €	17 803 €	23 232 €	13 066 €	6 211 €	11 998 €	93%
II) Recettes							
Subventions et fonds compensation tv a	49 187 €	2 920 €	1 456 €	4 693 €	865 €	2 638 €	205%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	49 187 €	2 920 €	1 456 €	4 693 €	865 €	2 638 €	205%
Résultat	-20 745 €	-14 883 €	-21 776 €	-8 373 €	-5 346 €	-9 359 €	-75%

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
RESULTAT DE L'ANNEE	-96 148 €	-153 574 €	-90 693 €	-57 694 €	-19 546 €	-164 958 €	
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	
€/Habitants	-6,32	-9,9	-5,78	-3,62	-1,22	-10,13	

GESTION DES DECHETS

Conformément à l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, la gestion des déchets fait l'objet d'un rapport annuel distinct sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (RPQS), annexé au présent rapport.

BILAN FINANCIER 2023

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Fournitures (pelles, sacs, gants, carburant, assurance) et entretien	8 793 €	22 011 €	24 077 €	15 515 €	49 343 €	68 543 €	39%
Collecte des ordures ménagères (SUEZ RV) et services extérieurs	405 874 €	400 281 €	412 177 €	436 082 €	429 841 €	480 677 €	12%
Collecte et traitement tri sélectif (Trigénium et Excoffier)	147 563 €	156 999 €	197 285 €	242 044 €	270 760 €	485 109 €	79%
Annonce, insertion, information, frais d'acte contentieux, réception, publicité...	3 540 €	4 699 €	8 991 €	7 395 €	25 222 €	43 571 €	73%
Charges de personnel	79 057 €	86 122 €	142 865 €	128 543 €	133 822 €	151 842 €	13%
Prestations de service par commune pour aires de tri	6 198 €	2 240 €	12 941 €	12 941 €	11 472 €	-6 009 €	-152%
Informatique en nuage			0 €	1 117 €	2 804 €	1 323 €	-53%
SILA incinération des ordures ménagères	667 200 €	688 483 €	699 922 €	709 808 €	666 422 €	703 066 €	5%
Déchets spéciaux (médicaux et autres...)	392 €	298 €	331 €	8 213 €			
C2A déchetterie Epagny	224 365 €	191 936 €	281 285 €	235 786 €	469 516 €	156 927 €	-67%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	1 542 982 €	1 553 069 €	1 779 875 €	1 797 446 €	2 059 203 €	2 085 051 €	1%
II) Recettes							
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 532 820 €	1 585 031 €	1 631 836 €	1 674 995 €	1 803 420 €	1 977 057 €	10%
Vente de verre	9 446 €	12 719 €	14 589 €	8 034 €	3 415 €	15 906 €	366%
Vente acier, aluminium, plastique, papier, carton, emballage	33 780 €	16 895 €	9 695 €	23 979 €	21 620 €	55 014 €	
Remboursement sur rémunération personnel (assurance, mise à disposition)	1 751 €	12 211 €	26 092 €	15 274 €	17 804 €	6 895 €	-61%
Recette Commune membre			0 €	4 712 €	5 500 €	6 495 €	18%
Produits exceptionnels			0 €	1 806 €	0 €		
Soutien à la valorisation	32 200 €	42 323 €	88 906 €	149 180 €	182 090 €	105 150 €	-42%
Vente composteurs	1 140 €	1 240 €	1 260 €	2 360 €	3 181 €	4 242 €	
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	1 611 137 €	1 670 419 €	1 772 378 €	1 880 339 €	2 037 029 €	2 170 759 €	7%
Résultat	68 155 €	117 350 €	-7 496 €	82 893 €	-22 174 €	85 709 €	
Investissement							
I) Dépenses							
Matériel	115 955 €	320 278 €	386 267 €	439 451 €	243 073 €	330 986 €	36%
Matériel de transport	0 €	0 €	0 €	28 941 €	0 €		
Etude accompagnement implantation conteurs	0 €	4 200 €	0 €	4 116 €	4 050 €	2 400 €	-41%
Projet déchetterie	4 501 €	0 €	2 203 €	54 695 €	42 619 €	33 320 €	-22%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	120 456 €	324 478 €	388 470 €	527 204 €	289 741 €	366 707 €	27%
II) Recettes							
FCTVA	28 522 €	55 769 €	40 702 €	92 202 €	44 751 €	44 673 €	0%
Participations PAV	22 263 €	19 999 €	78 316 €	63 995 €	28 606 €	21 216 €	-26%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	50 785 €	75 768 €	119 018 €	156 196 €	73 358 €	65 889 €	-10%
Résultat	-69 671 €	-248 710 €	-269 452 €	-371 007 €	-216 384 €	-300 818 €	39%
RESULTAT DE L'ANNEE	-1 516 €	-131 360 €	-276 948 €	-288 114 €	-238 558 €	-215 109 €	10%
Population INSEE de l'année	15 202	15 508	15 686	15 918	16 057	16 288	
€/Habitants	-0,1	-8,47	-17,66	-18,10	-14,86	-13,21	

CHAMP DE COMPETENCE :

La Communauté de Communes Fier et Usse a la compétence de gestion de l'eau potable et a délégué la compétence assainissement au Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA).

Conformément à l'article D.2224-1 du code général des collectivités territoriales, le service de l'eau potable fait l'objet d'un rapport annuel distinct sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) annexé au présent rapport.

BILAN FINANCIER 2023 :

Exploitation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Fournitures	145 597 €	155 868 €	161 861 €	211 697 €	260 769 €	304 792 €	17%
Services extérieurs	119 591 €	149 331 €	132 638 €	154 069 €	174 927 €	173 194 €	-1%
Autres services extérieurs (sila, siuepeg, rgd)	2 624 €	1 639 €	5 141 €	4 058 €	4 190 €	1 790 €	-57%
Impôts et taxes	53 249 €	56 941 €	54 702 €	63 664 €	61 319 €	83 089 €	36%
Charges de personnel	245 973 €	281 059 €	251 821 €	265 560 €	318 821 €	402 043 €	26%
Autres charges de gestion courante	7 115 €	12 867 €	5 213 €	6 600 €	17 747 €	14 762 €	-17%
Atténuations de produits	287 640 €	273 075 €	254 060 €	347 831 €	273 344 €	299 654 €	10%
Charges financières	53 465 €	45 674 €	40 956 €	41 408 €	36 484 €	58 241 €	60%
Charges exceptionnelles	2 668 €	1 660 €	3 844 €	5 282 €	5 384 €	3 275 €	-39%
Opérations d'ordre	562 753 €	564 713 €	588 597 €	592 389 €	619 359 €	646 860 €	4%
Provision pour créances douteuses	11 841 €	12 868 €	4 195 €	11 101 €	15 000 €	15 000 €	0%
TOTAL DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION	1 492 516 €	1 555 695 €	1 503 028 €	1 703 660 €	1 787 344 €	2 002 701 €	12%
II) Recettes							
Vente d'eau aux abonnés	1 113 115 €	1 146 649 €	1 106 671 €	1 179 732 €	1 177 163 €	1 231 748 €	5%
Taxes de raccordement	12 400 €	23 680 €	15 864 €	25 236 €	37 680 €	9 240 €	-75%
Redev. Prélèvement Agence de l'eau	52 086 €	50 806 €	46 004 €	49 525 €	42 841 €	50 045 €	17%
Location de compteurs	134 510 €	143 639 €	147 167 €	103 823 €	151 010 €	223 360 €	48%
Redev. Pollution domestique	213 386 €	205 015 €	196 582 €	210 133 €	198 375 €	204 850 €	3%
Redev. Modernisation réseaux	80 930 €	82 750 €	83 504 €	87 283 €	91 830 €	93 725 €	2%
Compteurs gelés, endommagés et expertise	0 €	0 €	135 €	344 €	0 €	263 €	
Autres produits de gestion courante	0 €	3 800 €	3 983 €	4 148 €	23 606 €	1 €	-100%
Produits exceptionnels	8 031 €	1 464 €	419 €	1 348 €	48 €	16 188 €	33625%
Reprise sur dépréciation	8 718 €	11 840 €	12 868 €	4 195 €	11 101 €	15 000 €	35%
Opérations d'ordre	212 708 €	227 435 €	236 256 €	242 272 €	254 937 €	268 396 €	5%
TOTAL RECETTES SECTION D'EXPLOITATION	1 835 884 €	1 897 078 €	1 849 453 €	1 908 037 €	1 988 593 €	2 112 815 €	6%
Résultat	343 368 €	341 383 €	346 425 €	204 377 €	201 249 €	110 115 €	-45%

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
I) Dépenses							
Remboursement du capital de la dette	163 317 €	145 623 €	106 906 €	148 949 €	140 831 €	159 711 €	13%
Frais d'études	6 238 €	6 902 €	9 376 €	15 800 €	0 €	1 146 €	
Licences	0 €	9 893 €	16 400 €	2 088 €	14 450 €	6 225 €	-57%
Terrains nus	0 €	0 €	3 419 €	0 €	0 €	0 €	
Compteurs d'eau	73 517 €	107 440 €	126 564 €	168 360 €	180 452 €	137 321 €	-24%
Trav aux	22 997 €	61 529 €	12 486 €	55 109 €	0 €	0 €	
Matériels informatiques et autres	11 685 €	41 017 €	4 750 €	3 179 €	0 €	5 405 €	
Mobilier et autres	1 262 €	0 €	7 689 €	10 502 €	3 549 €	27 537 €	676%
Matériel de transport	0 €	0 €	13 638 €	26 951 €	0 €	48 807 €	
Trav aux en cours	468 895 €	456 905 €	670 698 €	1 514 297 €	1 696 474 €	880 219 €	-48%
Opérations d'ordre	212 708 €	227 435 €	236 256 €	242 272 €	254 937 €	268 396 €	5%
Opérations patrimoniales	7 011 €	0 €	17 308 €	8 412 €	0 €	11 931 €	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	967 630 €	1 056 744 €	1 225 490 €	2 195 919 €	2 290 693 €	1 546 698 €	-32%
II) Recettes							
Dotations et réserve	200 000 €	200 000 €	200 000 €	0 €	877 617 €	363 274 €	-59%
Subventions d'équipement	471 221 €	285 454 €	228 180 €	383 825 €	443 158 €	260 815 €	-41%
Emprunt			0 €	1 000 000 €	0 €	1 200 000 €	
Opérations d'ordre	562 753 €	564 713 €	588 597 €	592 389 €	619 359 €	646 860 €	4%
Opérations patrimoniales	7 011 €	0 €	17 308 €	8 412 €	0 €	11 931 €	
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	1 240 985 €	1 050 167 €	1 034 085 €	1 984 627 €	1 940 134 €	2 482 880 €	28%
Résultat	273 355 €	-6 577 €	-191 405 €	-211 292 €	-349 959 €	936 182 €	
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
RESULTAT DE L'ANNEE	616 723 €	334 806 €	155 020 €	-6 915 €	-148 710 €	1 046 297 €	
Population INSEE de l'année	15202	15508	15686	15918	16057	16288	
€/Habitants	40,57	21,59	9,88	-0,43 €	-9,26 €	64,24 €	

SERVICE RH

4 communes (Choisy, Nonglard, Sillingy et Lovagny) et la CCFU adhèrent au service mutualisé des ressources humaines qui fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit de l'un des seuls services RH mutualisés de Haute-Savoie. Ce service permet de réelles économies d'échelle pour les collectivités membres, en même temps qu'une expertise et une sécurisation de leurs process RH dans un cadre réglementaire de plus en plus complexe et mouvant. Au-delà, il permet de dégager une identité de territoire pour les agents et employeurs adhérents en tendant vers une harmonisation des processus et de la gestion RH entre collectivités membres. En cela, le service entend répondre à l'une des trois ambitions stratégiques du « projet de territoire » porté par la CCFU, à savoir de « favoriser la cohésion du territoire ».

Les chiffres clés du service sur 2023 sont les suivants :

- Deux pôles mais une équipe : un service au service des services de 5,8 ETP (dont 1 recrutement en avril),
- + de 5 100 actes RH pris à l'année, soit une moyenne de 23 actes majeurs par jour,
- + de 3600 bulletins de paie pris à l'année, soit une moyenne de 300 actes par mois,
- + de 500 formations organisées sur l'année,
- + de 100 mails traités en moyenne par jour.

Les projets majeurs du service portés en 2023 sont les suivants :

- L'intégration de la commune de Lovagny au 01/01/2023,
- La sortie de la commune de La Balme de Sillingy au 31/12/2023 avec un tuilage organisé sur les 4 derniers mois sur une moyenne de 1 jour/semaine de transmission d'informations et d'accompagnement de la commune,
- Le changement de logiciel RH (février : commande UGAP et juillet : lancement progiciel CIRIL),
- La mise en place d'un « Pack RH » harmonisé entre collectivités (RIFSEEP + PSC + TR) de septembre à décembre,
- Le rattrapage sur 1 an de tous les actes de carrière en retard (130 actes dénombrés),
- L'adoption de la feuille de route et des objectifs du service RH sur 2023-2026 lors de la Commission Intercommunale RH du 24/11/2023 (composée des exécutifs compétents des membres + DGS/SG).

BILAN FINANCIER 2023 :

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Charges à caractère général	8 514 €	12 428 €	22 738 €	13 583 €	22 239 €	28 439 €	28%
Charges de personnel	130 666 €	146 267 €	182 044 €	187 395 €	245 333 €	319 181 €	30%
Autres charges de gestion courante			0 €	596 €	2 798 €	7 009 €	151%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	139 180 €	158 695 €	204 782 €	201 574 €	270 370 €	354 628 €	31%
II) Recettes							
Atténuation de charges de personnel	704 €	6 942 €	1 120 €	1 140 €	1 995 €	5 323 €	167%
Fctva	0 €	0 €	0 €	0 €	52 €	278 €	435%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	704 €	6 942 €	1 120 €	1 140 €	2 047 €	5 602 €	174%
Résultat	-138 476 €	-151 753 €	-203 662 €	-200 434 €	-268 323 €	-349 027 €	30%

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Logiciel	259 €	605 €	9 984 €	0 €	2 343 €	0 €	
Mobilier et matériels informatiques	2 037 €	2 949 €	0 €	1 414 €	13 799 €	2 187 €	-84%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	2 296 €	3 554 €	9 984 €	1 414 €	16 142 €	2 187 €	-86%
II) Recettes							
Fonds compensation tv a	334 €	593 €	1 638 €	373 €	2 894 €	800 €	-72%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	334 €	593 €	1 638 €	373 €	2 894 €	800 €	-72%
Résultat	-1 962 €	-2 961 €	-8 346 €	-1 041 €	-13 248 €	-1 386 €	-90%
Coût total	-140 438 €	-154 714 €	-212 008 €	-201 475 €	-281 571 €	-350 413 €	24%

Les 6 communes de Choisy, Nonglard, Mésigny, Sallenôves, Sillingy et La Balme de Sillingy adhèrent au service commun d'urbanisme qui fonctionne depuis le 1^{er} mars 2017.

1056 demandes d'autorisations d'urbanisme ont été déposées en 2023 dont :

- 429 certificats d'urbanisme
- 437 déclarations préalables
- 134 permis de construire et de démolir
- 12 permis d'aménager
- 49 autorisations de travaux

Les permis de construire déposés sur l'année 2023 correspondent à 117 logements projetés. Le nombre de logements délivrés sur 2023 est remonté à 181 (contre 66 en 2021 et 156 en 2022).

Le service a en moyenne par mois accueilli 110 personnes et répondu à 350 appels téléphoniques.

BILAN FINANCIER 2023 :

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Charges à caractère général et autres	41 837 €	46 724 €	44 189 €	43 906 €	24 857 €	31 407 €	26%
Charges de personnel	212 666 €	236 068 €	227 318 €	233 149 €	242 072 €	274 485 €	13%
Autres charges de gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €	4 745 €	18 316 €	286%
TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	254 503 €	282 792 €	271 507 €	277 055 €	271 674 €	324 208 €	19%
II) Recettes							
Atténuation de charges de personnel	3 329 €	21 921 €	11 306 €	14 794 €	2 461 €	5 292 €	115%
Remboursement prestations communes & autres dotations	1 680 €	2 800 €	1 740 €	10 708 €	2 630 €	3 255 €	24%
TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	5 009 €	24 721 €	13 046 €	25 501 €	5 091 €	8 547 €	68%
Résultat	-249 494 €	-258 071 €	-258 461 €	-251 554 €	-266 583 €	-315 661 €	18%

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022
I) Dépenses							
Logiciels d'instruction	0 €	0 €	0 €	0 €	1 350 €	0 €	-100%
Véhicule de service	0 €	16 624 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Mobilier et matériels informatiques	12 834 €	1 326 €	3 233 €	5 386 €	3 940 €	2 277 €	-42%
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	12 834 €	17 951 €	3 233 €	5 386 €	5 290 €	2 277 €	-57%
II) Recettes							
Fonds compensation tv a	2 275 €	2 869 €	364 €	1 125 €	543 €	558 €	3%
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	2 275 €	2 869 €	364 €	1 125 €	543 €	558 €	3%
Résultat	-10 559 €	-15 082 €	-2 869 €	-4 261 €	-4 747 €	-1 719 €	-64%

Coût total	-260 053 €	-273 153 €	-261 330 €	-255 815 €	-271 330 €	-317 380 €	17%
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section de fonctionnement	10 045 157.64	11 320 187.65
	section d'investissement	1 743 601.74	1 636 324.96
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	2 123 339.32
	Report en section d'investissement (001)	189 706.36	0,00
TOTAL (réalisations et reports)		11 978 465.74	15 079 851.93
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	section de fonctionnement	0,00	0,00
	section d'investissement	31 115.55	357 498.56
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	section de fonctionnement	10 045 157.64	13 443 526.97
	section d'investissement	1 964 423.65	1 993 823.52
	TOTAL CUMULE	12 009 581.29	15 437 350.49

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	section d'exploitation	2 002 700.83	2 112 815.29	110 114.46
	section d'investissement	1 546 697.60	2 482 879.77	936 182.17
REPORTS DE L'EXERCICE 2022	Report en section d'exploitation (002)	0,00	0.00	
	Report en section d'investissement (001)	428 829.32	0.00	
TOTAL (réalisations et reports)		3 978 227.75	4 595 695.06	617 467.31
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2024	section d'exploitation	0,00	0,00	
	section d'investissement	369 000	221 635	
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	section d'exploitation	2 002 700.83	2 112 815.29	110 114.46
	section d'investissement	2 344 526.92	2 704 514.77	359 987.85
	TOTAL CUMULE	4 347 227.75	4 817 330.06	470 102.31